



PROJET DE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2016

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2016

I – Note de conjoncture économique	p. 3
II – Orientations budgétaires de la Communauté d'Agglomération	p.14
A – Etat rétrospectif des dépenses et recettes 2012-2015	p.14
B – Mutualisation des services : les impacts sur la construction du BP 2016	p.14
C – Dégradations des recettes de fonctionnement	p.15
D – Tendances du budget de fonctionnement 2016	
1. <i>Les recettes de fonctionnement</i>	p. 15
Chapitre 70 – produits de services, du domaine et ventes diverses	p. 15
Chapitre 73 – Impôts et taxes	p. 16
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	p. 16
2. <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	p. 17
Chapitre 011 – Les charges à caractère général	p. 17
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	p. 17
Chapitre 014 – Atténuations de produits	p. 18
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	p. 18
Chapitre 66 – Charges financières	p. 18
E - L'investissement	p. 21
F - Profil d'extinction global par exercice	p. 21

I – NOTE DE CONJONCTURE ECONOMIQUE



NOTE DE CONJONCTURE ECONOMIQUE

Année 2015

1. CONTEXTES NATIONAL ET INTERNATIONAL

La croissance des économies avancées est restée solide au deuxième trimestre 2015. L'activité a nettement accéléré dans les pays anglo-saxons et, dans la zone euro, le scénario d'une reprise qui se diffuse s'est confirmé (+0,4 %) ; en son sein, seule la croissance française a déçu, marquant le pas après un début d'année dynamique. En revanche, l'activité a rechuté au Japon et les économies émergentes ont continué de tourner au ralenti, comme la Chine, voire sont restées en récession, notamment le Brésil et la Russie.

Les informations conjoncturelles de l'été augurent d'un écart conjoncturel croissant au second semestre entre les économies avancées et les pays exportateurs de matières premières, notamment parce que les cours du pétrole et des matières premières ont à nouveau nettement baissé. Le climat des affaires reste bien orienté dans les pays avancés. Aux États-Unis et au Royaume-Uni, la croissance resterait soutenue par une demande privée dynamique, notamment stimulée par l'accélération du pouvoir d'achat du revenu. Dans la zone euro, la croissance s'élèverait progressivement (+0,4 % au troisième trimestre puis +0,5 % au quatrième). Les exportateurs bénéficient encore d'un euro nettement plus faible que l'an dernier. La consommation des ménages gagnerait en dynamisme grâce à la nouvelle baisse des prix du pétrole et à l'amélioration du marché du travail. Enfin, l'investissement des entreprises accélérerait et resterait notamment vigoureux en Italie et en Espagne. En France, la baisse de la production industrielle au printemps et au début de l'été ne serait que temporaire mais affecterait encore le rythme du PIB au troisième trimestre (+0,2 %), avant qu'il ne s'élève au quatrième (+0,4 %). Cela porterait la croissance sur l'année à +1,1% (après +0,2 % en 2014). Au-delà des à-coups survenus au premier semestre, la consommation des ménages retrouverait une croissance en phase avec les gains de pouvoir d'achat, lequel accélérerait nettement sur l'ensemble de l'année (+1,7 % après +1,1 %). En revanche, leur investissement en logement continuerait de reculer et de peser sur l'activité d'ensemble. Après une hausse au premier semestre, l'investissement des entreprises accélérerait modérément au second semestre : les conditions de financement se sont améliorées, avec la hausse de leurs marges et un accès au crédit facilité par les mesures de politique monétaire. Surtout, leurs perspectives de demande se dégagent, ce qu'indique l'amélioration du climat des affaires depuis le début d'année dans quasiment tous les secteurs, à l'exception notable de la construction. Le regain de l'activité entraîne celui de l'emploi marchand, par ailleurs favorisé par le CICE et le Pacte de responsabilité qui enrichissent la croissance en emplois. En outre, les contrats aidés dans les branches non

marchandes resteraient dynamiques. Au total, près de 120 000 emplois seraient créés au cours de l'année 2015. Ce serait suffisant pour compenser la hausse de la population active, et le taux de chômage serait stable au second semestre à 10,3 % en France (y compris Dom). Deux aléas principaux sont associés à ce scénario. Du côté de la demande extérieure, le ralentissement des pays émergents pourrait peser plus fortement que prévu, notamment s'il entamait la confiance des chefs d'entreprises en Europe. Du côté des entreprises françaises, l'activité industrielle a déçu depuis le printemps, au regard des composantes de la demande et de l'amélioration du climat des affaires : alors qu'un rebond modéré a été retenu dès l'été, l'activité pourrait décevoir de nouveau, ou bien par contrecoup accélérer plus franchement que prévu.

Source : Point de conjoncture Insee octobre 2014

2. CONTEXTE REGIONAL

Après une dégradation fin 2014, la conjoncture économique en Champagne-Ardenne ne s'est pas améliorée au premier semestre 2015. 45 % des entreprises ont connu une diminution de leur chiffre d'affaires début 2015 contre 21 % une progression (respectivement 43 % et 22 % fin 2014).

Signalons que 54 % des dirigeants considèrent la situation économique « mauvaise » voire « très mauvaise » contre 48 % en moyenne sur longue période. L'ensemble des départements de la région est concerné par cette orientation négative des chiffres d'affaires au premier semestre 2015.

La conjoncture économique apparaît plus particulièrement délicate dans le département de la Haute-Marne. Début 2015, plus de sept entreprises sur dix du département affichent un repli de leur chiffre

d'affaires contre 54 % six mois plus tôt. Pas de reprise attendue pour la fin d'année 33 % des entreprises anticipent un repli de leur chiffre d'affaires contre 17 % une hausse au second semestre 2015. Aucun territoire de la région n'échapperait à cette orientation quant à l'activité à venir.

Depuis 2011, les investissements des entreprises ne sont pas dynamiques. Du fait notamment de capacités de production qui restent sous-utilisées, ce sont 73 % des entreprises qui ont stabilisé voire diminué leurs dépenses concernant l'outil de production au cours des six premiers mois de l'année 2015. Au prochain semestre, face à une demande qui reste incertaine, seulement 22 % des entreprises de la région prévoient d'augmenter leurs dépenses d'investissement alors que 37 % envisagent une réduction.

Source : Conjoncture économique Champagne Ardenne –CCI régionale

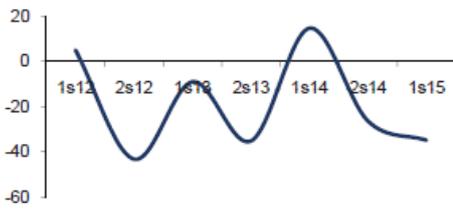
3. DONNEES DEPARTEMENTALES

a. Le secteur de l'industrie en Haute-Marne

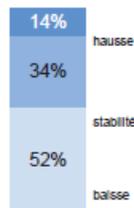
Le secteur enregistre une nouvelle orientation à la baisse de ses chiffres d'affaires. Ce sont 55 % des entreprises qui évoquent un repli de leur chiffre d'affaires contre 20 % une progression (respectivement 44 % et 18 % six mois plus tôt). Cette situation provient à la fois d'une activité en volume qui se contracte et des prix de vente orientés en baisse. Pour fin 2015, les prévisions des industriels laissent entrevoir un niveau d'activité toujours réduit. La visibilité quant aux carnets de commandes tend en effet à se rétrécir. Aussi, face à ce contexte, de plus en plus d'entreprises réduisent leurs dépenses d'investissement.

Evolution des chiffres d'affaires

Constat des soldes d'opinions

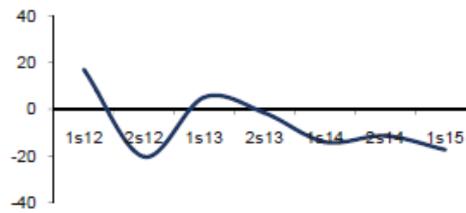


Prévisions
2nd semestre 2015

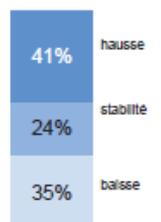


Evolution de l'investissement

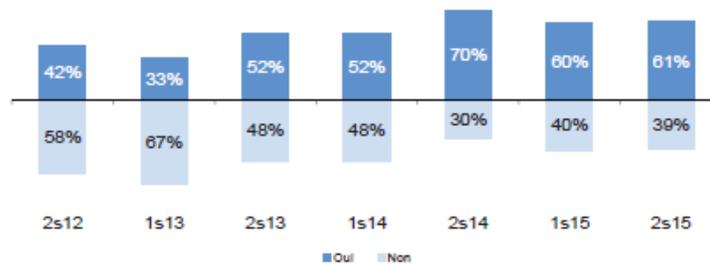
Constat des soldes d'opinions



Prévisions
2nd semestre 2015



Perspectives de recrutement

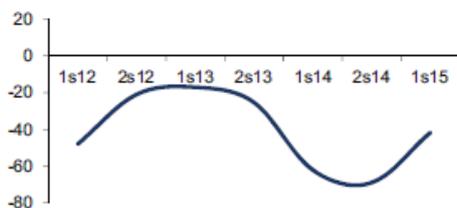


b. Le secteur du service aux entreprises en Haute-Marne

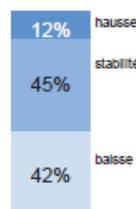
Début 2015, les chiffres d'affaires reculent moins qu'au précédent semestre. Ainsi, ce sont 50 % des entreprises qui ont connu une diminution de leur chiffre d'affaires contre 8 % une progression début 2015 (respectivement 70 % et 1 % six mois plus tôt). Dans l'activité de transport, les dirigeants témoignent notamment d'une moindre demande concernant le fret par route et d'une concurrence de plus en plus vive de pays européens. Plus globalement, les prévisions des chefs d'entreprise ne permettent pas d'entrevoir une amélioration du contexte économique pour la seconde partie de l'année.

Evolution des chiffres d'affaires

Constat des soldes d'opinions

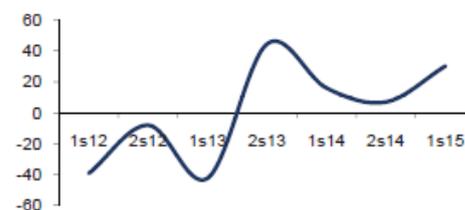


Prévisions
2nd semestre 2015

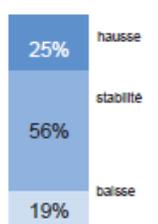


Evolution de l'investissement

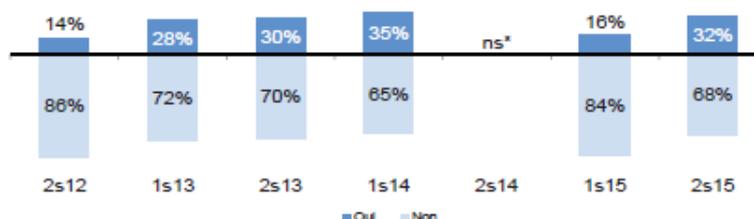
Constat des soldes d'opinions



Prévisions
2nd semestre 2015



Perspectives de recrutement



c. Le secteur du commerce de détail en Haute-Marne

Le commerce de détail haut-marnais connaît un premier semestre 2015 difficile : 78 % des commerçants ont vu leur chiffre d'affaires reculer et seulement 11 % progresser (respectivement 56% et 8 % six mois plus tôt). Cette orientation affaiblie se poursuivrait de nouveau fin 2015.

Les commerçants du département sont nombreux à évoquer une concurrence plus intense sur les prix de vente proposés à la clientèle. En outre, 50 % des commerces font face à une détérioration.

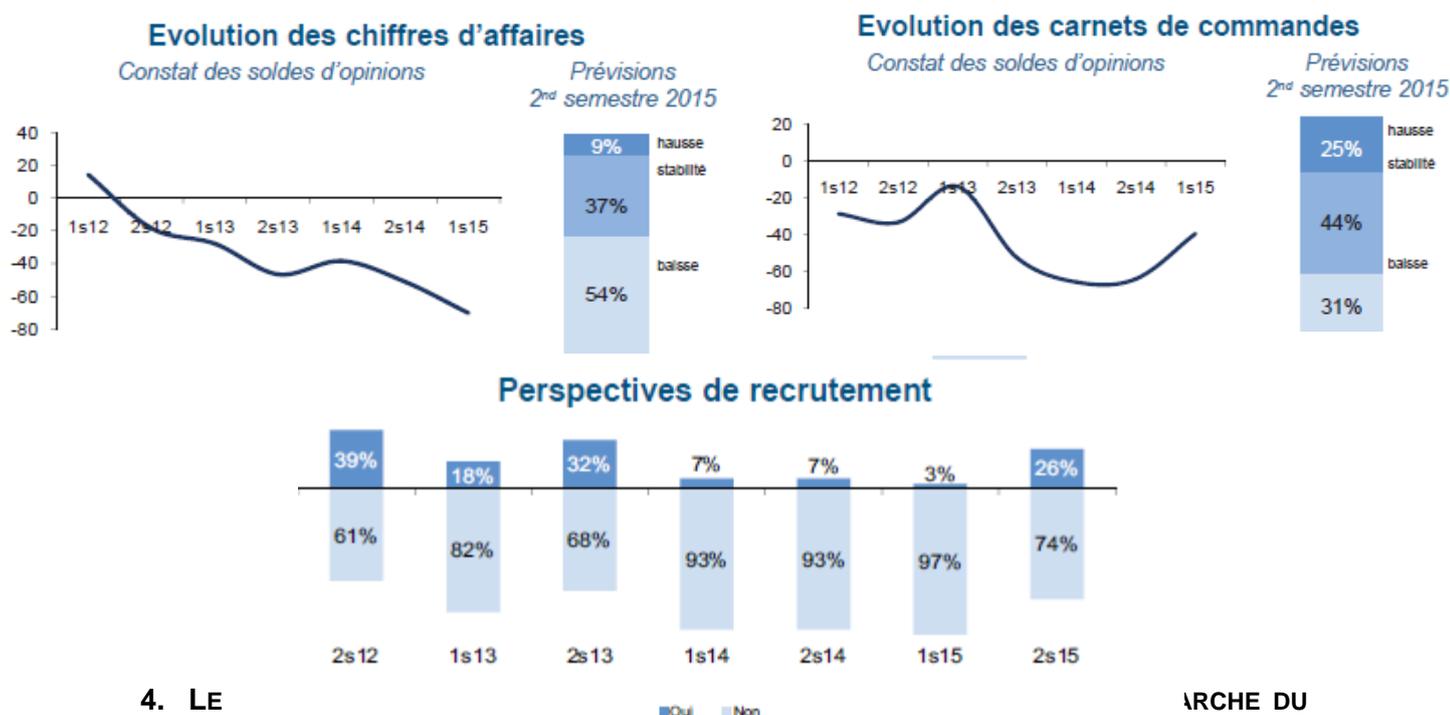
de leur niveau de trésorerie.



d. Le secteur du bâtiment en Haute-Marne

La dégradation des chiffres d'affaires dans le secteur se poursuit au premier semestre 2015. 74 % des entreprises ont connu un repli de leur chiffre d'affaires contre seulement 4 % une hausse.

Cette tendance défavorable se prolongerait au prochain semestre. Le manque d'activité entraîne une concurrence de plus en plus vive pour obtenir des marchés. Conséquence, les prix de vente restent orientés à la baisse, ce qui fragilise les trésoreries.



a. Etat des lieux du chômage sur le territoire

Voici le tableau d'évolution du taux de chômage, en comparaison avec l'année précédente :

Variation taux de chômage 2014-2013	Département	Région	France
1er trimestre 2014	9.2%	10.5%	9.7%
2 ^{ème} trimestre 2014	9.4%	10.6%	9.7%
1 ^{er} trimestre 2015	9.7%	11%	10%
2 ^{ème} trimestre 2015	9.7%	10.9%	10%

Taux de chômage Marne Moyenne (Saint-Dizier / Vitry-le-François)	2ème trimestre 2014	2 ^{ème} trimestre 2015
	11.2%	12%

Source Insee et Pôle Emploi de Saint-Dizier

- **+0.3%** en un an pour la France métropolitaine
- **+0.4%** en un an sur la Région Champagne-Ardenne
- **+0.5%** en un an sur le département de la Haute-Marne
- **+0.8%** sur le bassin d'emploi Marne Moyenne (St-Dizier/Vitry)

Pour l'arrondissement de Saint-Dizier, voici le nombre de demandeurs d'emploi enregistrés à l'Agence Pôle Emploi locale en novembre 2015 :

	Arrondissement de Saint-Dizier	Ville de saint Dizier	
	Total	Total	Dont habitant en QPV (Quartiers Politique de la Ville)
Catégorie 1	4640	2185	924
Catégorie 2	691	343	149
Catégorie 3	257	108	41
Toutes catégories	7817	3482	1382

Source : Pôle Emploi de Saint-Dizier

Catégorie 1 : cdi à temps plein
 Catégorie 2 : cdi à temps partiel
 Catégorie 3 : cdd

On totalise 7817 demandeurs d'emploi pour l'arrondissement de Saint-Dizier, contre 7443 un an plus tôt, soit une hausse de 4.78 %. Localement, le taux de chômage est de 12% (2^{ème} T 2015). C'est 2% de plus que la moyenne nationale.

On remarque que les demandeurs d'emploi du Quartier Politique de la Ville (QPV) de Saint-Dizier représentent 39.6% du total des demandeurs de la Ville de Saint-Dizier.

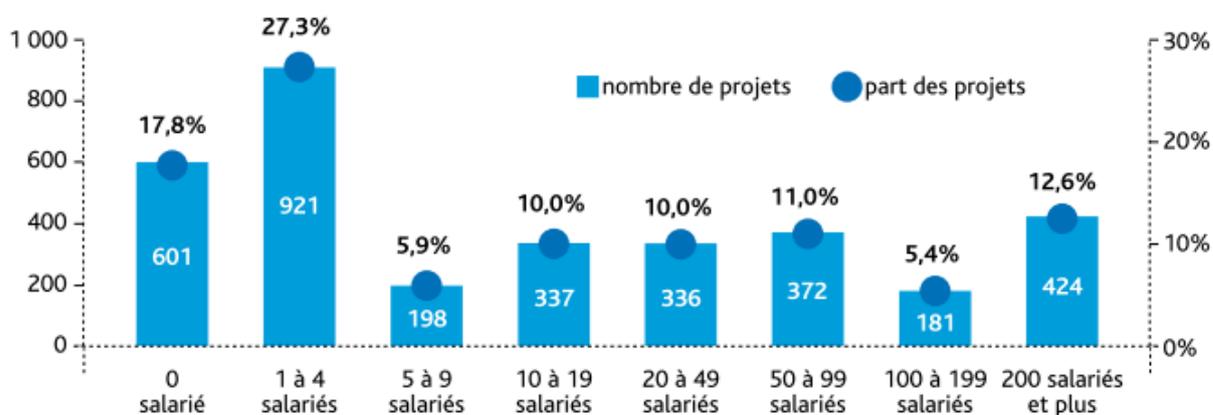
Les demandeurs d'emploi sur la ville de Saint-Dizier représentent 44.5% des demandeurs d'emploi de l'arrondissement.

b. Etude des Besoins de Main d'Oeuvre sur le bassin d'emploi de Saint Dizier

Cette étude en Besoin de Main d'Oeuvre permet de montrer les tendances concernant les prévisions de recrutements de l'année 2015.

La classe de taille d'établissements de 1 à 4 salariés se distingue avec près du tiers des intentions d'embauche du bassin (31,3%). Les établissements sans salarié au moment de l'enquête envisagent 13,9% des embauches du bassin. Le grand secteur d'activité le plus recruteur dans le bassin en 2015 est celui des services, avec 67,5% des projets de recrutement et 61,6% des établissements potentiellement recruteurs du bassin.

LES PROJETS DE RECRUTEMENT SELON LA TAILLE DES ÉTABLISSEMENTS



CHIFFRES CLÉS DANS LA HAUTE-MARNE EN 2015

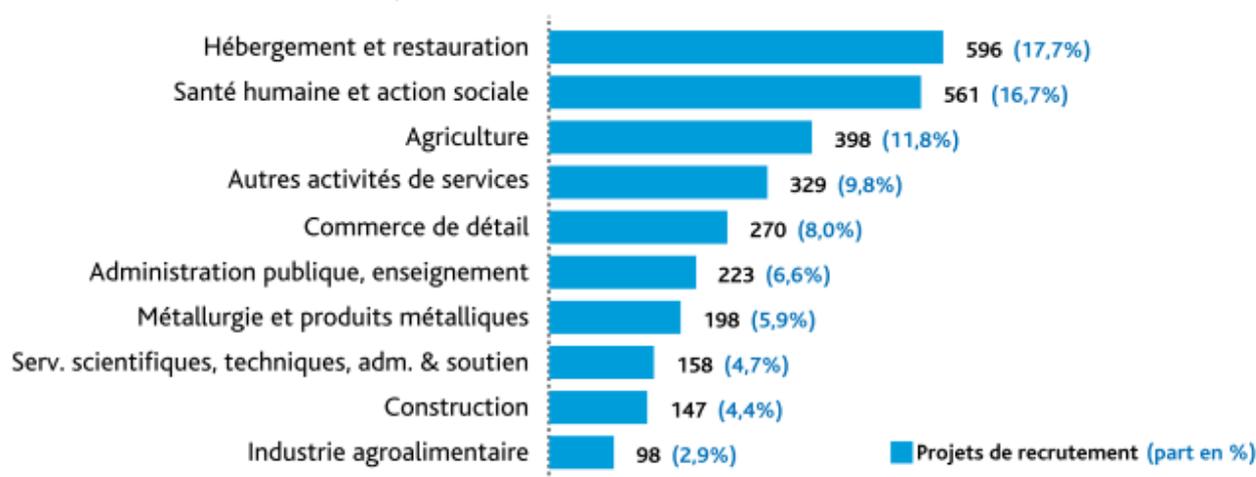
3 371 projets de recrutement (-3,4% sur un an)

15,0% des établissements envisageant de recruter en 2015
(-2,2 points en un an et -4,5 points par rapport au niveau régional)

26,7% d'intentions d'embauche jugées difficiles (-1,7 point en un an)

47,3% de projets de recrutement à caractère saisonnier (+5,5 points en un an)

LES PROJETS DE RECRUTEMENT SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DÉTAILLÉS (10 PREMIERS SECTEURS)



Les trois premiers secteurs les plus recruteurs relèvent des services ; à eux seuls ils envisagent plus de la moitié des embauches du bassin en 2015 : la santé humaine et de l'action sociale (308 projets soit 24,7% des projets du bassin), l'hébergement et la restauration (22,8%) et les autres activités de services (8,2%).

ZOOM SUR LES METIERS RECHERCHÉS SUR LE BASSIN DE SAINT-DIZIER

Les projets à caractère permanent (10 premiers métiers)	Nbr de projets	Evolution des projets 2014/2015
Aides-soignants (médico-psycho., auxil. puériculture, assistants médicaux...)	116	+499,6%
Agents de services hospitaliers	47	+316,2%
Infirmiers, cadres infirmiers et puéricultrices	47	+255,4%
Aides à domicile et aides ménagères	31	—
Surveillants d'établissements scolaires (y compris AVS et aides éducateurs)	24	+113,2%
Éducateurs spécialisés (y compris EJE)	23	+744,4%
Secrétaires bureautiques et assimilés (y compris secrétaires médicales)	21	+179,7%
Soudeurs qualifiés	18	+103,3%
Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique (monteurs, câbleurs...)	18	—
Aides, apprentis, employés polyvalents de cuisine	18	-48,1%
Total des projets à caractère permanent (ensemble des 200 métiers)	715	-9,6%

Source enquête BMO Pôle Emploi Champagne-Ardenne

5. LA SITUATION ECONOMIQUE LOCALE

a. La création/reprise d'entreprises sur la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise

i. Les fonds de revitalisation du territoire

3 comités d'agrément se sont réunis en 2015. Ils ont examiné 24 dossiers dans des domaines d'activités très variés : restauration, artisanat, industrie et services à l'industrie. 17 dossiers concernent des entreprises situées sur l'Agglomération de Saint-Dizier. Une association d'insertion a également présenté son projet de développement et de recrutement.

Au total, fin décembre 2015, les 17 entreprises et association du territoire de l'Agglomération prévoient de générer 64 emplois en CDI temps plein, plus 2 alternants et la reprise et le maintien de 83 CDI chez ETILAM.

ii. L'Espace Créateurs d'Entreprises et l'Incubateur de projets

Les travaux d'extension de l'Espace Créateurs d'Entreprises engagés en 2014 et achevés à l'été 2015, permettent maintenant de totaliser 16 bureaux supplémentaires, 5 nouveaux ateliers et une salle de réunion supplémentaire.

L'équipement comptabilise donc 30 bureaux, 9 ateliers, 3 salles de réunions (également ouvertes aux réservations par les organismes extérieurs), ainsi qu'un espace détente équipé : réfrigérateur, cafetière, télévision, micro-ondes.

2 déménagements et 4 nouvelles arrivées ont marqué l'année 2015.

M. REMY HYDROELEC a déménagé son bureau d'études de remise en état des moulins pour la production d'électricité, sur la Zone de Trois Fontaines (ex Kro Carrelages) au 29 mai 2015, son atelier étant devenu trop étroit pour le développement de son entreprise. Et M. MERGHEMI DIAG IMMO EXPERTISE a quitté l'ECE le 29/06/15 après 24 mois de location pour installer son bureau de diagnostics immobiliers au centre-ville, 15 Rue du Président Carnot.

Mme MAILLOT CORDARO a pris possession d'un bureau pour exercer son activité de coach de vie au 01/04/2015. M. LADEIRA, HYDROTECH CONCEPT, a pris possession d'un bureau le 15/09/2015 pour développer son activité de maintenance des systèmes d'eau (piscines). M. ROLLIN, BIRDER, coup de cœur du jury de la Startup est dans le Pré, occupe un bureau pour son activité de guide ornithologue depuis le 15/10/2015. Dernièrement, le 01/11/2015, la société TEAM 3A, représentée par M. ALI ALVAREZ et ses associés Messieurs AL KOTOB, louent un atelier pour leur activité de création de simulateurs aéronautiques.

Plusieurs entreprises ont demandé à reconduire leur bail pour 2 ans, et certaines se sont étendues. Aéro solutions (Etudes, conception, expertise et réalisation de travaux de maintenance des échangeurs thermiques des aéroréfrigérants industriels et nucléaires (sous-traitant de rang 1 EDF) décide de louer au 1^{er} novembre un bureau supplémentaire, totalisant 3 bureaux et un atelier. Elle emploie 6 salariés.

En juillet 20145 le bail de la société GRANGER (transport de personnes à la demande) est reconduit pour 24 mois, la société décide également de louer un bureau supplémentaire, totalisant 2 bureaux et un atelier.

Les baux des sociétés TRADICHARP (charpentier – couvreur) et A L'EAU CA MOUILLE (plomberie) sont reconduits pour 24 mois.

Depuis sa création l'ECE a permis la création d'une quarantaine d'emplois.

Fin décembre 2015, 46.67% des bureaux et 44.4% des ateliers sont occupés

Concours « La Start'up est dans le Pré »

Le weekend du 04 et 05 juillet 2015 s'est déroulé le concours « La Start'up est dans le Pré », concours de projets de création d'entreprises au sein de l'Espace Créateurs d'Entreprises de Saint-Dizier.

Tout au long du weekend les projets ont pu murir avec l'aide des coaches, professionnels bénévoles : représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie, des Banques, de Pôle Emploi, des entrepreneurs etc.

Le jury a attribué le 1^{er} prix à Franck Robichon dont le projet consistait à créer un logiciel d'extraction de données de sites internet commerciaux, dénommé « OLAP STAT ».

Il a remporté un an de loyer au sein de l'Espace Créateur d'Entreprise pour sa future société, ainsi qu'un chèque de 500 euros offert par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Le deuxième prix fut remporté par le projet « La Mandoline est dans le Pré », concept de restauration « Do eat yourself », où les clients achèteraient leurs ingrédients et participeraient à l'élaboration de leurs plats sous les conseils d'un chef, et le 3^{ème} prix a été attribué à un projet de E-Bar jeux-vidéos. Les 2^{ème} et 3^{ème} prix ont remporté 6 mois de loyer gratuit à l'Espace Créateur d'Entreprise.

Les deux coups de cœur du jury sont « Birder » projet de Gérard Rollin, guide ornithologue et de « Capitaine House », dirigé par Benoit Doreau dont le concept est la création d'un site internet permettant la mise en relation entre propriétaires et locataires, incluant la gestion et l'administration des biens.

Vivant en Région parisienne, les candidats du projet «La Mandoline est dans le Pré » ont offert leur prix au coup de cœur du jury « Bird Der ».

iii. Incubateur de projets

Mis en place en novembre 2013, l'incubateur de projets a vocation à détecter et accompagner des porteurs d'idées ou de projets, éloignés de l'emploi ou non. L'objectif est à la fois de sensibiliser à l'entrepreneuriat et faire émerger des graines d'entrepreneurs. L'incubateur est situé en amont de la création d'entreprises ; en cela il ne se substitue pas aux acteurs de la création d'entreprises mais vient compléter les dispositifs existants. La Communauté d'Agglomération porte ce projet qui couvre à la fois le champ du développement économique et le champ de la politique de la Ville.

Ce dispositif rencontre un réel succès sur le territoire, dépassant largement les principaux objectifs de la collectivité.

Ci-dessous, le détail des objectifs fixés et des résultats obtenus. La fréquentation de l'incubateur et le nombre de chartes signées augmentent. La mission d'animation de l'incubateur confiée à Auxilia se poursuit donc une troisième année.

	Objectifs fixés pour l'année 2015	Résultats atteints au 31/12/2015
Personnes sensibilisées (informations collectives)	200	199
Signatures de chartes d'accompagnement	20	115
Création d'entreprises	7	38

On note que 6 créateurs d'entreprises se sont installés dans l'Espace Créateurs d'Entreprises après être passés par l'incubateur de projets, 2 sont issus de la « Start'up est dans le Pré ».

8 créateurs sont des habitants du quartier du Vert-Bois.

b. Faits marquants de 2015 et perspectives microéconomiques 2016

i. Industrie

GARNIER PRO, en liquidation judiciaire, est repris début 2015 par le groupe LOOTEN, entreprise familiale de quincaillerie, robinetterie, outillage, qui existe depuis 1840. L'ensemble des effectifs est repris et maintenu sur les 4 sites dont celui de Saint-Dizier.

FERMOLOR, en liquidation judiciaire également, est repris et devient SG Fermetures. Les 4 emplois 4300+6001 conservés.

ETILAM, repris par les Aciers Coste fin 2013, filiale de l'entreprise française ACILAM, maintient ses effectifs. ETILAM a engagé la 1^{ère} phase de son plan d'investissement qui devrait se monter à une dizaine de millions d'Euros au total. En 2015, elle acquiert une nouvelle ligne de production pour le traitement thermique des feuillards inox pour un montant de 4.5 M€.

HOLEUM SAS, start-up innovante qui a inventé un essieu-moteur hydraulique sans flexible, objet de dépôts de brevets, a été créée à Saint-Dizier début 2015. Le marché ciblé est avant tout le machinisme agricole. En juillet 2015 HOLEUM SAS est lauréat du concours I LAB 2015 de la création d'entreprise innovante organisée par BPI France et le Ministère de la Recherche.

En ce qui concerne la **BAMAS**, Base Nationale de Maintenance d'**EDF**, l'ensemble des études et démarches administratives, dont l'enquête publique, ont été conduites en 2015. Les travaux démarreront comme prévu en 2016.

Enfin, l'entreprise lorraine **VALORITECH** qui valorise des déchets industriels a fait le choix en septembre dernier d'implanter une unité de traitement de sables et autres déchets de fonderie à Saint-Dizier. Installée pour ses essais sur l'ancienne usine Manathan

International, VALORITECH étudie plusieurs sites d'implantation et pourrait concrétiser son implantation définitive en 2016. 4 créations d'emplois sont concernées dans un 1^{er} temps.

ii. Commerce

Après une année 2014 ponctuée par différentes fermetures de magasins, le Chêne Saint-Amand connaît un nouvel élan avec l'implantation de **Bureau Vallée** dans l'ex Vêt Affaires, **Eurofripes** dans l'ancienne Maison de Judith, et **Maisons du Monde** s'installe à la place de La Halle Enfants.

La fin d'année 2015 est dynamisée par le déménagement de **DECATHLON** sur la zone commerciale, et l'ouverture d'une nouvelle enseigne, **ACTION**.

Au centre-ville, « **Chez Pousse** », boulangerie fermée quelques mois après son lancement est remplacé par la **MACIF** qui loue depuis très récemment le local place du 11 novembre.

L'enseigne **JC AUBRY Shopping**, articles capillaires et salon de coiffure a remplacé le magasin de chaussures André.

La supérette **PROXI** a ouvert dans l'ancien Nocibé, rue Gambetta, vacant depuis plusieurs années.

Concernant la restauration, **l'Archestrate** ouvre dans la maison Parcollet, ex-Capri, en mars 2015. ». Il propose une restauration traditionnelle de type « bistronomique » et emploie 3 salariés. Le 24 Bis est cédé et devient **Le Ménestrel**.

Enfin, sur Bettancourt-la-Ferrée, **La SALLE**, salle de sport en libre-service ouvre à l'entrée du Val d'Ornel, en face de Jardiland. Juste à côté, dans l'ancien magasin de vêtements, le primeur **AU COURS DES HALLES** s'est installé.

La boulangerie traditionnelle «La Croustillante » ouvre son enseigne **280°** dans un bâtiment neuf, à l'entrée du Parc d'Activités de Référence, créant 4 emplois.

La dynamique du commerce et de l'artisanat peut également être mesurée en synthétisant les dossiers d'aménagement des points de vente ou d'acquisition de matériel présentés dans le cadre de la 3^{ème} tranche de **l'ORAC**, Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce, démarrée en 2012.

En 2015, sur 30 dossiers examinés et financés, 18 sont portés par des entreprises du territoire de l'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise, réparties de la sorte : 13 à Saint-Dizier, 2 à Wassy, 1 dans chacune des communes d'Avrainville, Moeslains et Villiers en Lieu.

3 dossiers sont des reprises d'entreprises. Les activités sont très variées sur 2015, si traditionnellement on retrouve principalement le bâtiment, la restauration, le tabac/presse, la coiffure et les auto-écoles, on trouve aussi un studio photo, un pressing, un élevage canin et des boulangeries pâtisseries.

La somme totale des subventions allouées par la Région et l'Etat à ces projets se monte à 92 431 € pour un montant total d'investissements réalisés par les chefs d'entreprises de 809 136 €.

II – ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

A – ETAT RETROSPECTIF DES DEPENSES ET RECETTES 2012-2015

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2012	2013	2014	BP 2015
sous-total 013 : atténuation de charges	65 169,36	70 393,47	137 030,61	45 000,00
total 70 : produits des services, du domaine et ventes diverses	1 436 671,84	591 938,98	1 402 095,64	1 362 200,00
sous-total 73 : impôts et taxes	17 492 162,42	19 809 793,00	20 067 451,00	19 464 035,00
sous-total 74 : dotations et participations	7 829 656,16	8 150 540,45	8 543 138,52	8 034 277,00
sous-total 75 : autres produits de gestion courante	18 534,33	27 553,04	41 437,31	89 280,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	26 842 194,11	28 650 218,94	30 191 153,38	28 994 792,00
sous-total 77 : produits exceptionnels	5 938,05	1 603 562,39	6 835,68	0
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE INSCRIT	1 529 242,03	1 702 556,45	4 026 876,52	468 482,00
TOTAL DES RECETTES REELLES	26 848 132,16	30 253 781,33	30 197 989,06	29 463 274,00
42 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	410 000,00	2 138,89	4 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	26 848 132,16	30 663 781,33	30 200 127,95	29 467 274,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	2012	2013	2014	BP 2015
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 227 966,11	3 536 977,42	4 680 809,28	5 655 968,00
60	597 132,40	563 072,16	696 139,21	899 670,00
61	1 481 843,65	1 903 993,50	1 828 373,73	2 101 510,00
62	1 070 921,41	1 013 209,26	2 059 697,34	2 538 578,00
63	78 068,65	56 702,50	96 599,00	116 210,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 256 571,98	2 259 306,18	3 737 062,87	3 946 470,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 592 875,95	14 012 082,16	13 329 144,68	12 730 181,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 864 272,40	4 341 306,96	4 560 105,70	4 738 255,00
66 CHARGES FINANCIERES	513 828,08	481 562,57	564 170,74	545 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	142 540,28	650 263,66	3 710 709,29	92 500,00
022 DEPENSES IMPREVUES INSCRITES	70 015,15	54 020,00	51 262,00	60 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES	24 598 054,80	25 281 498,95	30 582 002,56	27 768 374,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT / AUTOFINANCEMENT				
Inscription uniquement	2 460 879,20	803 068,00	1 570 210,00	1 498 900,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	101 431,61	2 076 371,79	113 565,13	200 000,00
TOTAL DES PRELEV. AU PROFIT DE LA SECTION D'INV.	101 431,61	2 076 371,79	113 565,13	200 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	24 699 486,41	27 357 870,74	30 695 567,69	29 467 274,00

B - MUTUALISATION DES SERVICES : LES IMPACTS SUR LA CONSTRUCTION DU BP 2016

En cohérence avec le schéma de mutualisation des services adopté le 1^{er} octobre 2015, la mutualisation des moyens entre la Ville de Saint-Dizier et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise a évolué depuis le 1^{er} janvier 2016 passant d'une mise à disposition ascendante des services de la Ville auprès de l'Agglomération, à un transfert de la totalité des agents de la Ville à l'Agglomération, fonctionnant désormais soit sous forme de services communs entre les deux collectivités, soit, pour l'exercice des compétences intercommunale, sur la base d'une mise à disposition descendante (de l'Agglomération vers la Ville).

Cette nouvelle forme de mutualisation, régie par les conventions adoptés par délibérations du 18 décembre 2015, impacte nécessairement la construction du budget de la Communauté d'Agglomération désormais employeur de 352 agents permanents supplémentaires, tout en préservant les équilibres financiers essentiellement grâce à un recalcul de l'attribution de compensation de la Ville de Saint-Dizier, permettant la neutralité financière du dispositif.

Le schéma ci-dessous permet d'illustrer d'une part les modifications budgétaires inhérentes à cette nouvelle forme de mutualisation et d'autre part la neutralité budgétaire qui en découle (les chiffres y sont volontairement arrondis)

	2015			2016		
	Ville de Saint-Dizier	Agglomération		Ville de Saint-Dizier	Agglomération	
Dépenses de fonctionnement						
frais de personnel	-14 700 000	0		AC négative pour la Ville, pour neutraliser les transferts de personnel	0	-14 700 000
charges à caractère général	-4 000 000	0			0	-4 000 000
attribution de compensation	0	-10 300 000			-6 700 000	0
remboursement de la mise à disposition de services	0	-1 400 000			-300 000	0
Recettes de fonctionnement						
attribution de compensation	10 300 000	0		0	6 700 000	
remboursement de la mise à disposition des services	1 400 000	0		0	300 000	
Solde final	-7 000 000	-11 700 000		-7 000 000	-11 700 000	

Compte tenu de la neutralité budgétaire qui l'accompagne, et s'il est évidemment important de bien comprendre la mécanique budgétaire de cette mutualisation pour une lecture éclairée des données financières, il conviendra toutefois de l'isoler des discussions pour concentrer les débats sur les autres tendances financières 2016.

C - DEGRADATIONS DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Dans la continuité des années passées, la dotation d'intercommunalité sera à nouveau amputée en 2016 d'un prélèvement estimé à près de 300 000 Euros de BP à BP (mais de 500 000 Euros de réalisé 2015 à BP 2016, s'ajoutant à celui de 2014 (225 000 €) et celui de 2015 (343 000 €).

Quant à la fiscalité, la collectivité devra faire face à une baisse des recettes de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises de plus de 150 000 Euros par rapport à 2015, limitant

ainsi les marges financières que pourraient offrir la revalorisation des bases de la fiscalité des ménages.

Dans un contexte de dégradation globale de recettes, le débat d'orientation budgétaire de cette année doit poser la question d'une hausse de la fiscalité intercommunale. Des simulations figurent p. 19.

D - TENDANCES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2016

- Les recettes de fonctionnement

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et vente diverses

Ce chapitre devrait progresser d'environ 420 000 Euros par rapport au BP 2015, en raison d'une part de la réévaluation des recettes liées à la billetterie culturelle (+ 80 000 €) et celles liées à la vente de repas à domicile (+ 28 000 €) et d'autre part de la recette liée au remboursement par la Ville de Saint-Dizier, de la mise à disposition des personnels du musée et de la culture (qui ne sont pas des services communs) et dont le transfert ne se neutralise pas via l'attribution de compensation.

Estimation 2016 : 1 780 000 €

Pour mémoire BP 2015 : 1 362 200 €

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Moins forte que lors des prévisions initiales, la baisse du produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises devrait toutefois s'élever à plus de 150 000 Euros par rapport à 2015, s'ajoutant au 436 000 Euros déjà perdus l'an passé.

Les recettes de la taxe d'habitation et des taxes foncières devraient quant à elles augmenter d'environ 400 000 Euros de BP à BP (+ 275 000 € du réalisé 2015 au BP 2016).

De même le Fonds National de Péréquation des Ressources intercommunales et communales (FPIC) va continuer de progresser en 2016 et devrait atteindre 500 000 Euros, soit 180 000 Euros de plus qu'au BP 2015.

L'attribution de compensation, que la Ville de Saint-Dizier versera à la Communauté d'Agglomération afin de neutraliser financièrement les efforts de la mutualisation, sera imputée sur ce chapitre pour un montant d'environ 6 700 000 Euros.

Estimation 2016 : 26 600 000 €

(Sans hausse de fiscalité)

Pour mémoire BP 2015 : 19 464 035 €

La question de la pertinence d'une hausse de la fiscalité intercommunale doit néanmoins se poser, dans un souci de préservation des ressources de l'EPCI à court et moyen terme. Se référer au paragraphe p.19.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Comme les années passées, ce chapitre sera impacté par les baisses de dotations de l'Etat, dans le cadre des mesures de redressement des finances publiques.

Ainsi la dotation d'intercommunalité devrait être à nouveau amputée, à hauteur d'environ 280 000 Euros par rapport au BP 2015.

De 2013 à 2016, cette dotation aura diminué de près de 1 100 000 Euros soit une baisse d'environ 17,3 %.

Le chapitre 74 devrait néanmoins afficher une certaine stabilité en 2016, la baisse des dotations de l'Etat étant en partie compensée par les subventions attendues pour l'exposition relative à l'Austrasie (se reporter aux dépenses de fonctionnement).

Estimation 2016 : 8 070 000 €
Pour mémoire BP 2015 : 8 034 277 €

- Les dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre progressera de façon très significative du fait de la mutualisation des services et de la prise en charge par l'Agglomération, moyennant remboursement de la Ville selon les clés de répartition fixées par convention, des dépenses concourant au fonctionnement des services (ex : dépenses de fournitures administratives, de carburant, d'énergie pour le fonctionnement des bâtiments hébergeant les services communs,...).

Sans tenir compte de la mutualisation, ce chapitre évoluera du fait :

- De l'exposition relative à l'Austrasie, élaborée dans le cadre de la convention-cadre de développement culturel autour de l'archéologie, associant plusieurs acteurs nationaux, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise et le Musée d'Archéologie nationale de Saint-Germain en Laye. Cette exposition, qui bénéficiera d'une médiatisation nationale, en partie grâce à son itinérance au MAN, porte une ambition de notoriété pour le territoire.

Dépenses		Financement	
Marché de scénographie et frais divers	400 000	Participation Ville de Saint-Dizier	200 000
Communication et frais annexe	80 000	GIP	80 000
		Agglomération	200 000

- Programme Local de l'Habitat : avec environ 130 000 Euros de dépenses à inscrire

- Le chantier d'insertion qui sera désormais réalisé sous forme de contrat de prestations de services, implique une dépense sur ce chapitre d'environ 60 000 Euros.

Estimation 2016 : 8 800 000 €
Pour mémoire BP 2015 : 5 655 968 €

Chapitre 012 – Charges de personnel

C'est sans aucun doute ce chapitre qui connaîtra la plus forte progression en 2016 du fait du transfert de l'ensemble des agents de la Ville de Saint-Dizier à l'Agglomération au 1^{er} janvier 2016.

Outre ces transferts, la masse salariale de 2016 devra tenir compte des évolutions de cotisations (augmentations des taux CNRACL, IRCANTEC, URSSAF, diminution du taux de cotisation au CNFPT), ainsi que du glissement vieillesse et technicité (évolution des grades et d'échelons), des mouvements de personnels et des prévisions de recrutements.

Estimation 2016 : 19 230 000 €
Pour mémoire BP 2015 : 3 946 470 €

Chapitre 014 - Atténuation de produits

Ce chapitre connaîtra une forte diminution, puisqu'en raison de la mutualisation des services, la Communauté d'Agglomération ne versera plus l'attribution de compensation à la Ville de Saint-Dizier d'un montant de 10 285 912 €

Estimation 2016 : 2 440 000 €
Pour mémoire BP 2015 : 12 730 181 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre devrait afficher une certaine stabilité, sous réserve des montants de subvention qui seront arrêtés pour l'OTSI ou encore la Mission Locale pour l'Emploi.

Les cotisations aux SMICTOM, SYMSEM et syndicat du Der devraient être reconduites à l'identique en 2016.

Une incertitude demeure toutefois quant au montant de la participation au nouveau syndicat mixte du Pays Nord Haut Marnais.

Estimation 2016 : 4 740 000 €
Pour mémoire BP 2015 : 4 738 255 €

Chapitre 66 – Charges financières

Ce chapitre qui permet de régler les intérêts de la dette devrait peu évoluer par rapport à 2015.

Estimation 2016 : 540 000 €
Pour mémoire BP 2015 : 545 000 €

- **Autofinancement**

La section de fonctionnement articulée selon les explications ci-dessus, conduit à dégager un autofinancement d'environ 700 000 Euros, largement inférieur à celui de 2015 qui s'élevait à 1,5 millions.

Cette dégradation de l'excédent de fonctionnement est le résultat combiné de :

- La baisse des dotations de l'Etat
- L'augmentation inéluctable de certaines dépenses (ex : coût de l'instruction du droit des sols...)
- L'augmentation mécanique de la masse salariale et d'autres charges à caractère général
- Le financement d'action spécifique tel que l'exposition relative à l'Austrasie dont le « reste à charge » pour la Communauté d'Agglomération est estimé à 200 000 Euros.

Le virement à la section d'investissement ne doit cependant pas être inférieur au montant du remboursement de la dette en capital.

Ainsi, en 2016, l'autofinancement devra au minimum s'élever à 1,2 millions.

A supposer que la Communauté d'Agglomération accepte de dégrader son autofinancement en l'abaissant de 1,5 millions en 2015 à 1,2 millions en 2016, et de ce fait, de geler les investissements en 2016, la section de fonctionnement resterait tout de même déficitaire à hauteur d'environ 500 000 Euros.

Pour couvrir ce déficit, il existe plusieurs pistes qui doivent être débattues :

- La reprise partielle du résultat excédentaire cumulé des années passées. Il constitue une solution d'urgence, courttermiste qui ne permet en aucune façon de rétablir l'équilibre de la section à moyen terme.
- La priorisation, voire la redéfinition des politiques publiques en fonction des moyens disponibles.
- La hausse des taux de fiscalité. Cette hypothèse permettrait de consolider à court et moyen terme une part non négligeable des ressources intercommunales.

Les données suivantes ont vocation à donner quelques éléments utiles au débat sur une éventuelle hausse de la fiscalité.

Éléments de réflexion quant à l'éventualité d'une hausse d'impôts

L'une des composantes de la fiscalité intercommunale est liée au service d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères, qui est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), dont le taux est fixé à 11.30% depuis 2009.

En l'absence d'évolution de ce service, il ne semble pas pertinent de faire évoluer ce taux.

Le tableau suivant rappelle les recettes fiscales actuelles de la Communauté d'Agglomération, induites par les autres impôts :

recettes fiscales de l'agglomération pour l'année 2015 (hors TEOM)			
taxe d'habitation	41 930 000	10,67%	4 473 931
Taxe sur le foncier bâti	44 210 000	1,41%	623 361
Taxe sur le foncier non bâti	1 535 000	2,99%	45 897
total taxes ménage			5 143 189
cotisation foncière des entreprises	17 354 000	23,35%	4 052 159
total			9 195 348

Les éléments présentés ci-dessous ont vocation à éclairer le débat sur une éventuelle hausse de la fiscalité. Il s'agit de partir d'une hypothèse pour en illustrer les conséquences, tant pour la Communauté d'Agglomération que pour ses contribuables :

impôts intercommunaux	taux actuels	exemples d'évolution des taux
taxe d'habitation	10,67%	11,20%
Taxe sur le foncier bâti	1,41%	1,50%
Taxe sur le foncier non bâti	2,99%	3,15%
cotisation foncière des entreprises	23,35%	23,60%

Les conséquences de cet exemple seraient les suivantes :

exemple de revalorisation des taux de fiscalité pour 2016				recette supplémentaire <i>(sans revalorisation des bases)</i>	recette supplémentaire <i>(avec revalorisation des bases)</i>
taxe d'habitation	41 930 000	11,20%	4 696 160	222 229	245 710
Taxe sur le foncier bâti	44 210 000	1,50%	663 150	39 789	43 105
Taxe sur le foncier non bâti	1 535 000	3,15%	48 353	2 456	2 698
total taxes ménage			5 407 663	264 474	291 512
cotisation foncière des entreprises	17 354 000	23,60%	4 095 544	43 385	63 863
total			9 503 207	307 859	355 375

Cette hypothèse d'évolution des taux permettrait d'améliorer sensiblement l'autofinancement. En ce qui concerne les contribuables, les conséquences seraient, en moyenne, les suivantes :

progression de l'impôt pour le contribuable <i>(montant annuel tenant compte de la revalorisation des bases et de la hausse des taux et calculé en fonction de la valeur locative moyenne du territoire)</i>	
taxe d'habitation	12,59
Taxe sur le foncier bâti	1,50
Taxe sur le foncier non bâti	0,02
Progression totale pour les ménages	14,11
cotisation foncière des entreprises	2 703,85

E - L'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement 2016 devrait comporter les dépenses suivantes :

Remboursement de la dette en capital	1 200 000
Programme Local de l'Habitat	350 000
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	90 000
Equipements culturels (matériel, maintenance des bâtiments, informatiques...)	70 000
Brigade technique	10 000
TOTAL	1 700 000

Les dépenses seront financées principalement par l'autofinancement estimé à 1,2 millions, le FCTVA (90 000 Euros), les dotations aux amortissements (280 000 Euros) ainsi que quelques subventions notamment dans le cadre du PLH (100 000 Euros).

Le recours à l'emprunt, qui n'est pas souhaitable en l'absence de reconstitution des marges de manœuvres au niveau de la section de fonctionnement, ne sera pas nécessaire en 2016.

F - PROFIL D'EXTINCTION GLOBAL PAR EXERCICE

Flux de remboursement

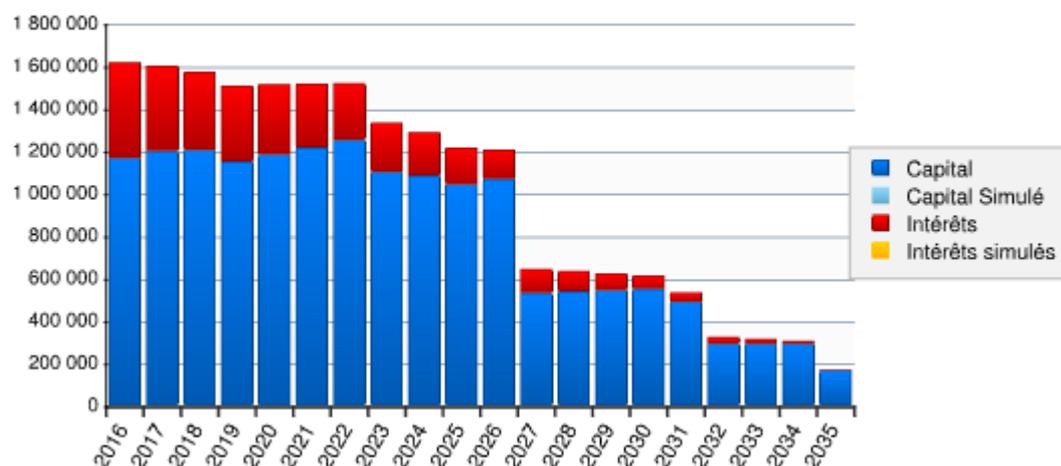


Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2016	16 367 546.01 €	1 167 455.22 €	* 451 833.11 €	* 1 619 288.33 €	15 200 090.79 €
2017	15 200 090.79 €	1 199 425.41 €	* 404 089.70 €	* 1 603 515.11 €	14 000 665.38 €
2018	14 000 665.38 €	1 204 064.19 €	* 369 967.08 €	* 1 574 031.27 €	12 796 601.19 €
2019	12 796 601.19 €	1 150 793.12 €	* 358 087.32 €	* 1 508 880.44 €	11 645 808.07 €
2020	11 645 808.07 €	1 183 101.38 €	* 333 418.60 €	* 1 516 519.98 €	10 462 706.69 €
2021	10 462 706.69 €	1 216 681.02 €	* 300 530.24 €	* 1 517 211.26 €	9 246 025.67 €
2022	9 246 025.67 €	1 251 584.04 €	* 269 369.98 €	* 1 520 954.02 €	7 994 441.63 €
2023	7 994 441.63 €	1 101 317.37 €	* 233 688.15 €	* 1 335 005.52 €	6 893 124.26 €
2024	6 893 124.26 €	1 085 191.38 €	* 204 006.93 €	* 1 289 198.31 €	5 807 932.88 €
2025	5 807 932.88 €	1 043 006.50 €	* 173 135.98 €	* 1 216 142.48 €	4 764 926.38 €
2026	4 764 926.38 €	1 069 487.73 €	* 138 456.09 €	* 1 207 943.82 €	3 695 438.65 €
2027	3 695 438.65 €	532 533.19 €	* 111 891.79 €	* 644 424.98 €	3 162 905.46 €
2028	3 162 905.46 €	538 138.36 €	* 96 119.42 €	* 634 257.78 €	2 624 767.10 €
2029	2 624 767.10 €	543 873.99 €	* 79 387.11 €	* 623 261.10 €	2 080 893.11 €
2030	2 080 893.11 €	549 743.17 €	* 64 054.56 €	* 613 797.73 €	1 531 149.94 €
2031	1 531 149.94 €	489 183.62 €	* 45 403.78 €	* 534 587.40 €	1 041 966.32 €
2032	1 041 966.32 €	291 766.68 €	* 32 992.81 €	* 324 759.49 €	750 199.64 €
2033	750 199.64 €	291 766.68 €	* 23 226.20 €	* 314 992.88 €	458 432.96 €
2034	458 432.96 €	291 766.68 €	* 13 526.83 €	* 305 293.51 €	166 666.28 €
2035	166 666.28 €	166 666.28 €	3 827.45 €	170 493.73 €	0.00 €
		16 367 546.01 €	* 3 707 013.13 €	* 20 074 559.14 €	



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille seize, le huit février à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 29 janvier 2016.

Présents :

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOSSOIS, M. MATHIEU, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AUBRIOT, Mme AUBRY, M. BAUDOT, M. BERTRAND, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, M. BONTEMPS, M. BOUZON, M. BRUSA-PASQUE, M. CARON, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme COLLET, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DERVOGNE, Mme DORKEL, M. DROIN, Mme DUHALDE, M. FRANCOIS, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. KAHLAL, M. KIHM, Mme LANDREA, M. MARIN, M. MENAUCOURT, Mme MORAGNY, M. CORNUT suppléant de M. NOISETTE, M. OUALI, M. PEIGNE, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RAULET, Mme ROBERT-DEHAULT, M. RONFARD, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, M. THIERRY, Mme TRAISET, M. UTKALA

Excusés : M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, Mme AYADI, M. BANCELIN, Mme BETTING, M. BUAT, Mme CLAUSSE, Mme DECHANT, Mme MACQUART, M. MOITE, M. NOISETTE, Mme PATIN, M. SCHILLER, M. TURCATO, M. VALTON

Ont donné procuration :

Mme GARCIA à M. KAHLAL
Mme KREBS à M. CORNUT-GENTILLE
Mme BETTING à M. FEUILLET
Mme DECHANT à Mme AUBRY

Mme MACQUART à Mme TRAISET
M. MOITE à M. FRANCOIS
Mme PATIN à M. DERVOGNE
M. TURCATO à M. BRUSA-PASQUE

Secrétaire de séance : Mme DORKEL

N° 01-01-2016

BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
Rapporteur : M. GARET

Première étape du cycle budgétaire, le débat d'orientation budgétaire doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Le document ci-annexé a été réalisé afin de servir de bases aux échanges du Conseil Communautaire.

Il présente les principales hypothèses de travail retenues pour cette préparation au regard du contexte national et local et de la conjoncture, dans lesquels s'inscrira le budget 2016.

Il précise également les grandes orientations budgétaires de la collectivité en matière d'investissements, d'endettement et de fiscalité.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'acter les orientations budgétaires 2016.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'en prendre acte.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES POUR L'ANNEE 2016

Communes	Attribution de compensation à verser en 2015	Attribution de compensation prévisionnelle pour l'année 2016
ALLICHAMPS	16 229,00 €	16 229,00 €
AMBRIERES	16 597,00 €	16 597,00 €
ATTANCOURT	14 996,00 €	14 996,00 €
BAILLY-AUX-FORGES	9 605,00 €	9 605,00 €
BETTANCOURT-LA-FERREE	390 732,00 €	390 732,00 €
BROUSSEVAL	300 890,00 €	300 890,00 €
CHANCENAY	79 572,00 €	79 572,00 €
DOMBLAIN	7 809,00 €	7 809,00 €
DOMMARTIN-LE-FRANC	20 916,00 €	20 916,00 €
DOULEVANT-LE-PETIT	5 984,00 €	5 984,00 €
ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE LIVIERE	136 404,00 €	136 404,00 €
FAYS	7 377,00 €	7 377,00 €
HALLIGNICOURT	39 781,00 €	39 781,00 €
HAUTEVILLE	17 253,00 €	17 253,00 €
HUMBECOURT	2 844,00 €	2 844,00 €
LANDRICOURT	10 225,00 €	10 225,00 €
LANEUVILLE-AU-PONT	14 383,00 €	14 383,00 €
LOUEMONT	63 665,00 €	63 665,00 €
MAGNEUX	24 999,00 €	24 999,00 €
MOESLAINS	7 104,00 €	7 104,00 €
MONTREUIL / BLAISE	9 756,00 €	9 756,00 €
MORANCOURT	9 415,00 €	9 415,00 €
PERTHES	125 651,00 €	125 651,00 €
RACHECOURT-SUZEMONT	8 086,00 €	8 086,00 €
SAINT-DIZIER	10 286 312,00 €	-6 700 000,00 €
SAINT-EULIEN	7 788,00 €	7 788,00 €
SAINT-VRAIN	9 683,00 €	9 683,00 €
SAPIGNICOURT	22 631,00 €	22 631,00 €
SOMMANCOURT	6 446,00 €	6 446,00 €
TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE	364 394,00 €	364 394,00 €
TROISFONTAINES-LA-VILLE	23 951,00 €	23 951,00 €
VALCOURT	15 624,00 €	15 624,00 €
VALLEREST	6 110,00 €	6 110,00 €
VAUX / BLAISE	36 476,00 €	36 476,00 €
VILLE-EN-BLAISOIS	12 861,00 €	12 861,00 €
VILLIERS-EN-LIEU	78 144,00 €	78 144,00 €
VOILLECOMTE	18 895,00 €	18 895,00 €
VOUILLERS	15 780,00 €	15 780,00 €
WASSY	264 813,00 €	264 813,00 €
TOTAUX	12 510 181,00 €	-4 476 131,00 €



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

L'an deux mille seize, le huit février à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 29 janvier 2016.

Présents :

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOSSOIS, M. MATHIEU, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AUBRIOT, Mme AUBRY, M. BAUDOT, M. BERTRAND, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, M. BONTEMPS, M. BOUZON, M. BRUSA-PASQUE, M. CARON, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme COLLET, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DERVOGNE, Mme DORKEL, M. DROIN, Mme DUHALDE, M. FRANCOIS, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. KAHLAL, M. KIHM, Mme LANDREA, M. MARIN, M. MENAUCOURT, Mme MORAGNY, M. CORNUT suppléant de M. NOISETTE, M. OUALI, M. PEIGNE, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RAULET, Mme ROBERT-DEHAULT, M. RONFARD, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA

Excusés : M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, Mme AYADI, M. BANCELIN, Mme BETTING, M. BUAT, Mme CLAUSSE, Mme DECHANT, Mme MACQUART, M. MOITE, M. NOISETTE, Mme PATIN, M. SCHILLER, M. TURCATO, M. VALTON

Ont donné procuration :

Mme GARCIA à M. KAHLAL
Mme KREBS à M. CORNUT-GENTILLE
Mme BETTING à M. FEUILLET
Mme DECHANT à Mme AUBRY

Mme MACQUART à Mme TRAZET
M. MOITE à M. FRANCOIS
Mme PATIN à M. DERVOGNE
M. TURCATO à M. BRUSA-PASQUE

Secrétaire de séance : Mme DORKEL

N° 02-01-2016

MONTANT PREVISIONNEL DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2016

Rapporteur : M. GARET

Conformément au V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil Communautaire doit communiquer aux communes membres et, au plus tard le 15 février de chaque année, le montant prévisionnel des attributions de compensation pour l'exercice à venir. Ces dernières constituent une dépense obligatoire de l'établissement public de coopération intercommunale, ou le cas échéant des communes membres, ayant pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la fiscalité professionnelle unique et des transferts de compétences.

En 2016, seule l'attribution de compensation de la Ville de Saint-Dizier évoluera, pour tenir compte de la mutualisation des services et du transfert de la quasi-totalité de ses agents à la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2016.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les montants prévisionnels des attributions de compensation versées aux communes au titre de l'exercice 2016 conformément au tableau ci-joint.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille seize, le huit février à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 29 janvier 2016.

Présents :

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOSSOIS, M. MATHIEU, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AUBRIOT, Mme AUBRY, M. BAUDOT, M. BERTRAND, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, M. BONTEMPS, M. BOUZON, M. BRUSA-PASQUE, M. CARON, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme COLLET, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DERVOGNE, Mme DORKEL, M. DROIN, Mme DUHALDE, M. FRANCOIS, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. KAHLAL, M. KIHM, Mme LANDREA, M. MARIN, M. MENAUCOURT, Mme MORAGNY, M. CORNUT suppléant de M. NOISETTE, M. OUALI, M. PEIGNE, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RAULET, Mme ROBERT-DEHAULT, M. RONFARD, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA

Excusés : M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, Mme AYADI, M. BANCELIN, Mme BETTING, M. BUAT, Mme CLAUSSE, Mme DECHANT, Mme MACQUART, M. MOITE, M. NOISETTE, Mme PATIN, M. SCHILLER, M. TURCATO, M. VALTON

Ont donné procuration :

Mme GARCIA à M. KAHLAL
Mme KREBS à M. CORNUT-GENTILLE
Mme BETTING à M. FEUILLET
Mme DECHANT à Mme AUBRY

Mme MACQUART à Mme TRAZET
M. MOITE à M. FRANCOIS
Mme PATIN à M. DERVOGNE
M. TURCATO à M. BRUSA-PASQUE

Secrétaire de séance : Mme DORKEL

N° 03-01-2016

INSTANCES CONSULTATIVES : CREATION D'INSTANCES COMMUNES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE, A LA VILLE DE SAINT-DIZIER ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-DIZIER ET FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS

Rapporteur : M. GARET

- **Création d'instances consultatives communes**

Suite au transfert de la quasi-totalité des agents de la Ville de Saint-Dizier à la Communauté d'Agglomération, cette dernière n'est désormais plus affiliée au Centre de Gestion de la Haute-Marne, au vu de ses effectifs supérieurs à 350 fonctionnaires à temps complet.

Cette évolution implique de renouveler le comité technique et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, que la Communauté d'Agglomération avait mis en place en 2014, et de créer des commissions administratives paritaires. Des élections professionnelles devront être organisées en conséquence, la date du scrutin est fixée au 26 avril 2016.

Les articles 28, 32 et 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale, donnent la possibilité aux communautés d'agglomération non affiliées au centre de gestion, de créer par délibérations concordantes, des instances communes avec ses communes membres et les établissements publics qui leur sont rattachés.

Afin de poursuivre la logique de gestion harmonisée des ressources humaines entre la structure intercommunale, la Ville de Saint-Dizier et son Centre Communal d'Action Sociale, il est proposé de mettre en place des instances consultatives communes à ces 3 entités.

Il convient de rappeler que le rôle du Comité Technique (CT) consiste à émettre des avis sur des questions d'ordre collectif, telles que l'organisation et le fonctionnement des services, ou encore sur les évolutions de la collectivité qui impactent les personnels et les effectifs. Quant au Comité d'Hygiène, Sécurité, Conditions de Travail (CHSCT), il a pour mission principale de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des agents et de contribuer à l'amélioration des conditions de travail. Les Commissions Administratives Paritaires enfin, sont compétentes pour examiner les situations individuelles des agents fonctionnaires.

- **Fixation du nombre de représentants du personnel au sein du CT et du CHSCT :**

Le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales prévoit que l'organe délibérant de la collectivité détermine le nombre de représentants du personnel en fonction des effectifs de la collectivité, après consultation des organisations syndicales.

De même, le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail dans la fonction publique prévoit que l'organe délibérant de la collectivité détermine le nombre de représentants du personnel en fonction des effectifs de la collectivité.

Les organisations syndicales consultées, lors d'une réunion du 26 janvier 2016, ont été favorables à l'unanimité aux propositions présentées relatives au nombre de représentants du personnel et reprises ci-après :

- pour le CT : fixer à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;

- pour le CHSCT : fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

- **Maintien du paritarisme au sein du CT et du CHSCT et recueil de l'avis des représentants de la collectivité :**

Conformément aux articles 32 et 33-1 de la loi n° 84-53 ainsi qu'aux dispositions prévues par les décrets 85-565 et 85-603 précités, il appartient à la collectivité de fixer le nombre de représentants de la collectivité au sein du CT et du CHSCT qui doit être au plus égal au nombre de représentants du personnel. Il lui appartient également de décider, par voie de délibération, si elle souhaite recueillir l'avis des représentants de la collectivité au sein de ces deux organismes.

En vues des prochaines élections des représentants du personnel, et après avoir recueilli l'avis favorable des organisations syndicales lors de la réunion du 26 janvier 2016 précitée, la Communauté d'Agglomération souhaite maintenir le paritarisme numérique au sein du CT et du CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui, des représentants du personnel et de recueillir, pour ces deux instances, l'avis des représentants de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de créer des Commissions Administratives Paritaires communes à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise, à la Ville de Saint-Dizier et au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Dizier,
- de charger la Communauté d'Agglomération de l'établissement des listes d'aptitudes prévues à l'article 39 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
- de créer un Comité Technique et un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail communs à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise, à la Ville de Saint-Dizier et au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Dizier,
- de fixer le nombre de représentants du personnel au Comité Technique à 6 titulaires et 6 suppléants,
- de fixer le nombre de représentants de la collectivité au Comité Technique à 6 titulaires et 6 suppléants,
- de fixer le nombre de représentants du personnel au Comité d'Hygiène, Sécurité, Conditions de Travail à 5 titulaires et 5 suppléants,
- de fixer le nombre de représentants de la collectivité au Comité d'Hygiène, Sécurité, Conditions de Travail à 5 titulaires et 5 suppléants,
- de décider de recueillir lors des séances de ces deux instances, l'avis des représentants de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille seize, le huit février à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 29 janvier 2016.

Présents :

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOSSOIS, M. MATHIEU, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AUBRIOT, Mme AUBRY, M. BAUDOT, M. BERTRAND, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, M. BONTEMPS, M. BOUZON, M. BRUSA-PASQUE, M. CARON, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme COLLET, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DERVOGNE, Mme DORKEL, M. DROIN, Mme DUHALDE, M. FRANCOIS, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. KAHLAL, M. KIHM, Mme LANDREA, M. MARIN, M. MENAUCOURT, Mme MORAGNY, M. CORNUT suppléant de M. NOISETTE, M. OUALI, M. PEIGNE, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RAULET, Mme ROBERT-DEHAULT, M. RONFARD, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, M. THIERRY, Mme TRAISET, M. UTKALA

Excusés : M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, Mme AYADI, M. BANCELIN, Mme BETTING, M. BUAT, Mme CLAUSSE, Mme DECHANT, Mme MACQUART, M. MOITE, M. NOISETTE, Mme PATIN, M. SCHILLER, M. TURCATO, M. VALTON

Ont donné procuration :

Mme GARCIA à M. KAHLAL
Mme KREBS à M. CORNUT-GENTILLE
Mme BETTING à M. FEUILLET
Mme DECHANT à Mme AUBRY

Mme MACQUART à Mme TRAISET
M. MOITE à M. FRANCOIS
Mme PATIN à M. DERVOGNE
M. TURCATO à M. BRUSA-PASQUE

Secrétaire de séance : Mme DORKEL

N° 04-01-2016

ACTION SOCIALE EN DIRECTION DU PERSONNEL : ALLOCATION POUR ENFANT HANDICAPE

Rapporteur : M. GARET

Afin de généraliser le dispositif mis en place par la Ville de Saint-Dizier en 2010 pour ses agents municipaux désormais transférés à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise, il est proposé d'instaurer à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise une allocation pour enfant handicapé aux agents ayant un enfant handicapé de moins de 20 ans, présentant un taux d'incapacité d'au moins 50% et percevant à ce titre l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la mise en place de l'allocation pour enfant handicapé à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise à compter du 1^{er} février 2016 selon les modalités suivantes :

- Textes de référence :

Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 article 88-1
Circulaire ministérielle n°1931 du 15 juin 1998
Circulaire ministérielle du 15 janvier 2016

- Taux :

Le montant mensuel de l'allocation pour enfant handicapé est fixé à 158,89 euros.

- Versement :

L'allocation est versée mensuellement jusqu'à l'expiration du mois au cours duquel l'enfant atteint 20 ans.

- Revalorisation :

L'actualisation de la valeur de l'allocation pour enfant handicapé est automatique dès la publication des textes législatifs et réglementaires correspondants.

- Financement :

Les dépenses correspondantes sont inscrites chaque année au budget primitif de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON

**CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION
D'UN AGENT DU C.C.A.S. DE LA VILLE DE SAINT-DIZIER AUPRES DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION SAINT-DIZIER – DER ET BLAISE**

Entre : Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Dizier, représenté par Madame Christiane DECHANT, Vice-Présidente, agissant au nom et pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale, spécialement autorisée par délibération en date du ...,

d'une part,

Et : la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier – Der et Blaise représentée par Monsieur François CORNUT-GENTILLE, Président, autorisé par délibération du Conseil Communautaire du ...

d'autre part,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 61 à 63,

Vu l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant que Madame Jacqueline BOUKHEIT n'exerce que partiellement ses fonctions au sein du service portage de repas à domicile, compétence de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise,

Vu la demande adressée par Madame Jacqueline BOUKHEIT sollicitant sa mise à disposition partielle auprès de cette collectivité,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Dizier met à disposition auprès de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier – Der et Blaise, à compter du 23 mars 2016, Madame Jacqueline BOUKHEIT, auxiliaire de soins de 1^{ère} classe, pour une durée hebdomadaire de 30 heures.

Article 2 : Pendant son temps de travail, Madame Jacqueline BOUKHEIT sera placée sous l'autorité du Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier – Der et Blaise qui fixe ses conditions de travail.

ARTICLE 3 : Pendant la période de mise à disposition, Madame Jacqueline BOUKHEIT restera placée sous la responsabilité hiérarchique du Centre Communal d'Action Sociale qui aura autorité décisionnaire pour ce qui concerne :

- la notation
- l'avancement d'échelon ou de grade
- la discipline
- les autorisations de travail à temps partiel
- les congés pour formation professionnelle (après avis de l'établissement d'accueil)
- les congés pour formation syndicale

La Communauté d'Agglomération Saint-Dizier – Der et Blaise est informée par le Centre Communal d'Action Sociale des décisions concernant Madame Jacqueline BOUKHEIT dans tous les domaines précités.

ARTICLE 4 : Les décisions en matière de congés annuels, autorisations exceptionnelles d'absence, de maladie ordinaire, de congé pour accident de service ou maladie imputable au service sont prises par la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise qui en informe le Centre Communal d'Action Sociale.

ARTICLE 5 : Afin de permettre au Centre Communal d'Action Sociale une évaluation des activités de l'agent et sa notation, la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier – Der et Blaise établit et transmet un rapport annuel sur les activités de Madame Jacqueline BOUKHEIT au sein de sa collectivité avant le 1^{er} novembre de chaque année.

ARTICLE 6 : En cas de faute passible de sanction disciplinaire commise par Madame Jacqueline BOUKHEIT, pendant ses activités au sein de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier – Der et Blaise, celle-ci doit saisir le Centre Communal d'Action Sociale par un rapport circonstancié.

ARTICLE 7 : La présente convention prend effet à compter du 23 mars 2016 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 22 mars 2017 inclus.
A l'issue de cette période, elle est renouvelable par période n'excédant pas une année.

ARTICLE 8 : Cette mise à disposition peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 7, à la demande du Centre Communal d'Action Sociale, de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier – Der et Blaise ou de Madame Jacqueline BOUKHEIT, formulée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, un délai de trois mois est respecté entre la demande de fin de mise à disposition et la date d'effet de cette fin.

ARTICLE 9 : A l'issue de la mise à disposition précisée à l'article 7, Madame Jacqueline BOUKHEIT est réintégrée au sein du Centre Communal d'Action Sociale, dans des fonctions correspondant à son grade, après avis de la Commission Administrative Paritaire d'un niveau hiérarchique comparable.

ARTICLE 10 : Pendant toute la durée de mise à disposition, Madame Jacqueline BOUKHEIT est rémunérée par le Centre Communal d'Action Sociale. La Communauté d'Agglomération Saint-Dizier – Der et Blaise doit, en contrepartie lui rembourser les sommes versées au titre des salaires et charges correspondantes.

La Communauté d'Agglomération Saint-Dizier – Der et Blaise ne pourra verser aucun complément de rémunération à Madame Jacqueline BOUKHEIT, sauf remboursement de frais éventuels.

ARTICLE 11 : Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne.

La présente convention est annexée à l'arrêté individuel de mise à disposition.

Fait à Saint-Dizier, le ...

Pour le Centre Communal d'Action Sociale
La Vice-Présidente,

Pour la Communauté d'Agglomération de
Saint-Dizier – Der et Blaise
Le Président,

Christiane DÉCHANT

François CORNUT-GENTILLE

CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SAINT-DIZIER

Entre : La Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise représentée par Monsieur François CORNUT-GENTILLE, Président, autorisé par délibération du Conseil communautaire du.....

d'une part,

Et : le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Dizier représenté par Madame Christiane DECHANT, Vice-Présidente, autorisée par délibération du Conseil d'Administration du.....

d'autre part,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 61 à 63,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant que Monsieur Antoine BOCQUET n'exerce que partiellement ses fonctions au sein de « la Maison » service du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la demande adressée par Monsieur Antoine BOCQUET sollicitant sa mise à disposition partielle auprès de cette collectivité à compter du 1^{er} janvier 2016,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : La Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise met à disposition auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Dizier, à compter du 1^{er} janvier 2016, Monsieur Antoine BOCQUET, animateur principal de 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 24 heures 30.

Article 2 : Pendant son temps de travail, Monsieur Antoine BOCQUET est placé sous l'autorité de la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, qui fixe ses conditions de travail.

ARTICLE 3 : Pendant la période de mise à disposition, Monsieur Antoine BOCQUET reste placé sous la responsabilité hiérarchique de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise qui aura autorité décisionnaire pour ce qui concerne :

- la notation
- l'avancement d'échelon ou de grade
- la discipline
- les autorisations de travail à temps partiel
- les congés pour formation professionnelle (après avis de l'établissement d'accueil)
- les congés pour formation syndicale

Le Centre Communal d'Action Sociale est informé par la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise des décisions concernant Monsieur Antoine BOCQUET dans tous les domaines précités.

ARTICLE 4 : Les décisions en matière de congés annuels, autorisations exceptionnelles d'absence, de maladie ordinaire, de congé pour accident de service ou maladie imputable au service sont prises par le Centre Communal d'Action Sociale qui en informe la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise.

ARTICLE 5 : Afin de permettre à la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise une évaluation des activités de l'agent et sa notation, le Centre Communal d'Action Sociale établit et transmet un rapport annuel sur les activités de Monsieur Antoine BOCQUET au sein de sa collectivité avant le 1^{er} novembre de chaque année.

ARTICLE 6 : En cas de faute passible de sanction disciplinaire commise par Monsieur Antoine BOCQUET, pendant ses activités au sein du Centre Communal d'Action Sociale, celui-ci doit saisir la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise par un rapport circonstancié.

ARTICLE 7 : La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2016 inclus.
A l'issue de cette période, elle est renouvelable par période n'excédant pas une année.

ARTICLE 8 : Cette mise à disposition peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 7, à la demande de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise, du Centre Communal d'Action Sociale ou de Monsieur Antoine BOCQUET, formulée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, un délai de trois mois est respecté entre la demande de fin de mise à disposition et la date d'effet de cette fin.

ARTICLE 9 : A l'issue de la mise à disposition précisée à l'article 6, Monsieur Antoine BOCQUET est réintégré dans les services communautaires, dans des fonctions correspondant à son grade, après avis de la Commission Administrative Paritaire d'un niveau hiérarchique comparable.

ARTICLE 10 : Pendant toute la durée de mise à disposition, Monsieur Antoine BOCQUET est rémunéré par la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise. Le Centre Communal d'Action Sociale doit, en contrepartie lui rembourser les sommes versées au titre des salaires et charges correspondantes.

Le Centre Communal d'Action Sociale ne pourra verser aucun complément de rémunération à Monsieur Antoine BOCQUET, sauf remboursement de frais éventuels.

ARTICLE 11 : Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne.

ARTICLE 12 La présente convention est transmise au fonctionnaire avant signature dans des conditions lui permettant d'exprimer son accord sur la nature des activités qui lui seront confiées et sur ses conditions d'emploi.

Fait à Saint-Dizier, le

Pour la Communauté d'Agglomération
Saint-Dizier, Der et Blaise
Le Président,

Pour Le Centre Communal d'Action
Sociale,
La Vice-Présidente,

François CORNUT-GENTILLE.

Christiane DECHANT.



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille seize, le huit février à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 29 janvier 2016.

Présents :

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOSSOIS, M. MATHIEU, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AUBRIOT, Mme AUBRY, M. BAUDOT, M. BERTRAND, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, M. BONTEMPS, M. BOUZON, M. BRUSA-PASQUE, M. CARON, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme COLLET, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DERVOGNE, Mme DORKEL, M. DROIN, Mme DUHALDE, M. FRANCOIS, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. KAHLAL, M. KIHM, Mme LANDREA, M. MARIN, M. MENAUCOURT, Mme MORAGNY, M. CORNUT suppléant de M. NOISETTE, M. OUALI, M. PEIGNE, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RAULET, Mme ROBERT-DEHAULT, M. RONFARD, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, M. THIERRY, Mme TRAISET, M. UTKALA

Excusés : M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, Mme AYADI, M. BANCELIN, Mme BETTING, M. BUAT, Mme CLAUSSE, Mme DECHANT, Mme MACQUART, M. MOITE, M. NOISETTE, Mme PATIN, M. SCHILLER, M. TURCATO, M. VALTON

Ont donné procuration :

Mme GARCIA à M. KAHLAL
Mme KREBS à M. CORNUT-GENTILLE
Mme BETTING à M. FEUILLET
Mme DECHANT à Mme AUBRY

Mme MACQUART à Mme TRAISET
M. MOITE à M. FRANCOIS
Mme PATIN à M. DERVOGNE
M. TURCATO à M. BRUSA-PASQUE

Secrétaire de séance : Mme DORKEL

N° 05-01-2016

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL
Rapporteur : M. GARET

◆ **REUSSITE EDUCATIVE**

Afin de poursuivre ses missions de coordonnateur dans le cadre du Projet de Réussite Educative, il convient de procéder au renouvellement de la mise à disposition de l'agent, chargé de cette fonction, auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Dizier.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la mise à disposition partielle d'un agent au grade d'animateur principal de 1ère classe auprès du CCAS de la Ville de Saint-Dizier, pour une durée hebdomadaire de 24 heures 30 hebdomadaires pour une période d'1 an, et ce à compter du 1er janvier 2016,
- et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition ci-annexées, liant le CCAS de la Ville de Saint-Dizier et la Communauté d'Agglomération.

◆ **PORTAGE DE REPAS A DOMICILE**

Afin de poursuivre ses missions de portage de repas à domicile, il convient de procéder au renouvellement de la mise à disposition de l'agent du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Dizier, chargé de cette fonction, auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la mise à disposition partielle d'un agent du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Dizier titulaire du grade d'auxiliaire de soins 1ère classe, auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise, pour une durée hebdomadaire de 30 heures pour une période d'1 an, et ce à compter du 23 mars 2016.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer à signer la convention de mise à disposition ci-annexée, liant le CCAS de la Ville de Saint-Dizier et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille seize, le huit février à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 29 janvier 2016.

Présents :

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOSSOIS, M. MATHIEU, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AUBRIOT, Mme AUBRY, M. BAUDOT, M. BERTRAND, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, M. BONTEMPS, M. BOUZON, M. BRUSA-PASQUE, M. CARON, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme COLLET, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DERVOGNE, Mme DORKEL, M. DROIN, Mme DUHALDE, M. FRANCOIS, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. KAHLAL, M. KIHM, Mme LANDREA, M. MARIN, M. MENAUCOURT, Mme MORAGNY, M. CORNUT suppléant de M. NOISETTE, M. OUALI, M. PEIGNE, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RAULET, Mme ROBERT-DEHAULT, M. RONFARD, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA

Excusés : M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, Mme AYADI, M. BANCELIN, Mme BETTING, M. BUAT, Mme CLAUSSE, Mme DECHANT, Mme MACQUART, M. MOITE, M. NOISETTE, Mme PATIN, M. SCHILLER, M. TURCATO, M. VALTON

Ont donné procuration :

Mme GARCIA à M. KAHLAL
Mme KREBS à M. CORNUT-GENTILLE
Mme BETTING à M. FEUILLET
Mme DECHANT à Mme AUBRY

Mme MACQUART à Mme TRAZET
M. MOITE à M. FRANCOIS
Mme PATIN à M. DERVOGNE
M. TURCATO à M. BRUSA-PASQUE

Secrétaire de séance : Mme DORKEL

N° 06-01-2016

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. GARET

▪ **CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL JEAN WIENER:**

Afin de pourvoir les postes laissés vacants suite à des départs au sein du Conservatoire «Jean WIENER», il convient de recruter trois assistants d'enseignement artistique dans les spécialités guitare électrique, piano, et percussion, et d'adapter ces postes en fonction du grade des candidats retenus.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de transformer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe, à temps non complet, à raison de 12 heures hebdomadaires en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe, dans la spécialité guitare électrique, à temps complet.
- de transformer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe, à temps non complet, à raison de 2 heures 30 hebdomadaires en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe, dans la spécialité piano, à temps complet.
- de transformer un poste d'assistant d'enseignement artistique, à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe, dans la spécialité percussion.
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à recruter sur ces postes, un fonctionnaire titulaire du grade d'assistant spécialisé d'enseignement artistique, ou à défaut, un agent contractuel pour une durée de 1 an renouvelable, diplômé de l'enseignement supérieur ou titulaire du diplôme d'Etat de musique et disposant d'une expérience significative dans le domaine de l'enseignement du piano et de la percussion, et dont la rémunération serait alors basée sur le 1er échelon du grade.

▪ **SERVICE SOUTIEN A L'ACTION EDUCATIVE :**

Afin d'adapter les effectifs aux besoins de l'école maternelle GAMBETTA de la Ville de Saint-Dizier,

Il est proposé au Conseil communautaire :

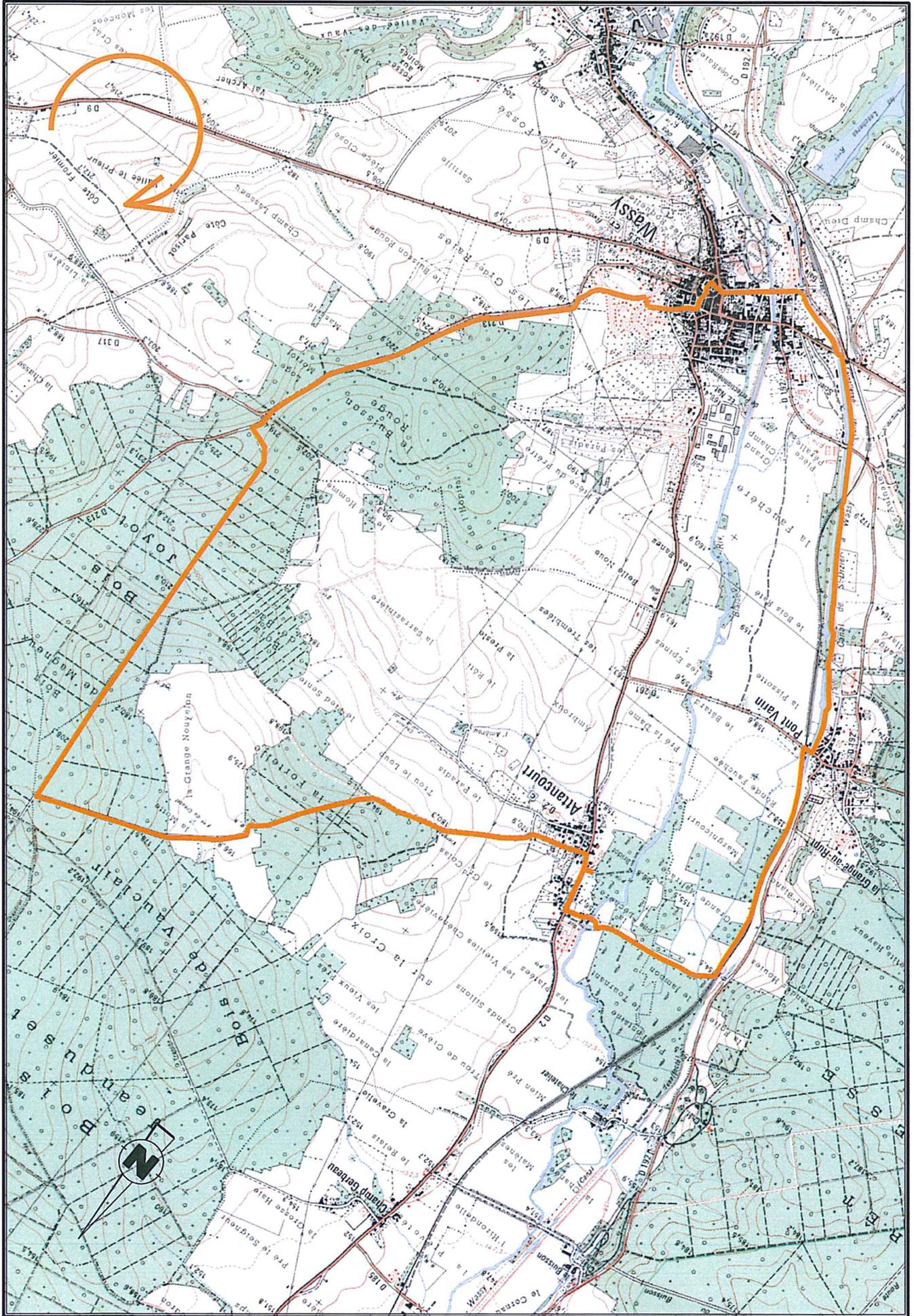
- de transformer un poste d'agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles à temps non complet, à raison de 17 heures 30 hebdomadaires, en un poste d'agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2016.

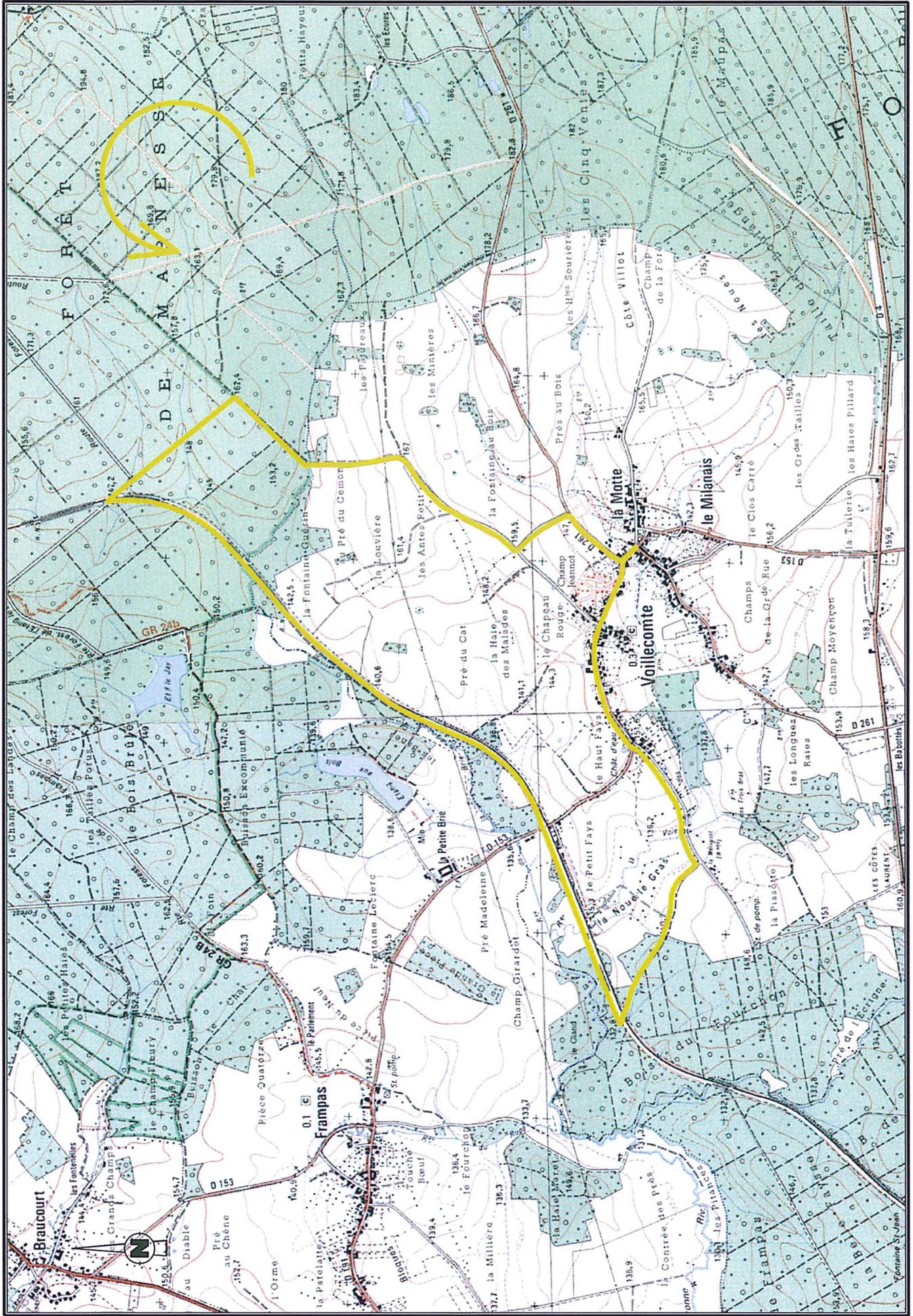
Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

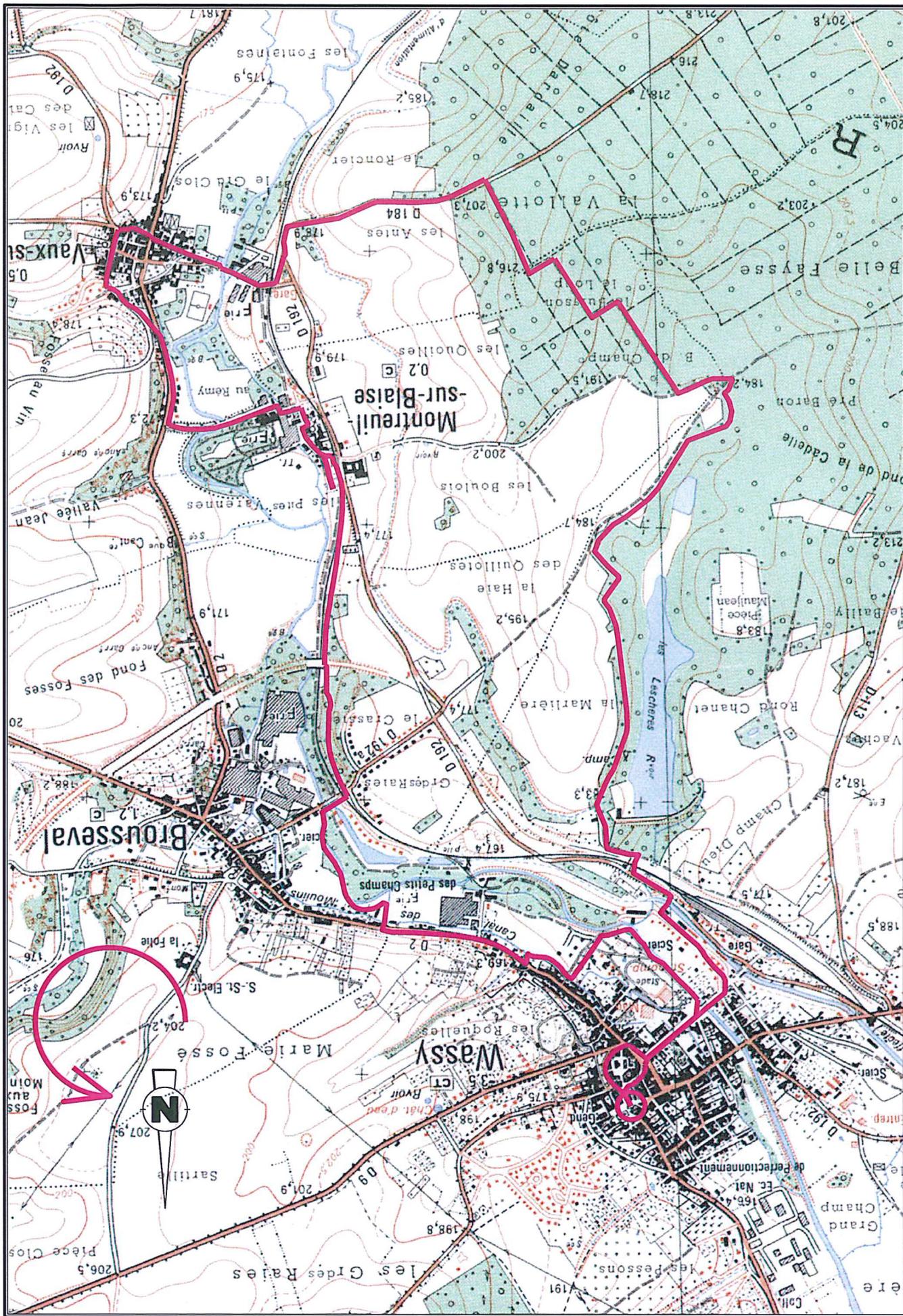
Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON

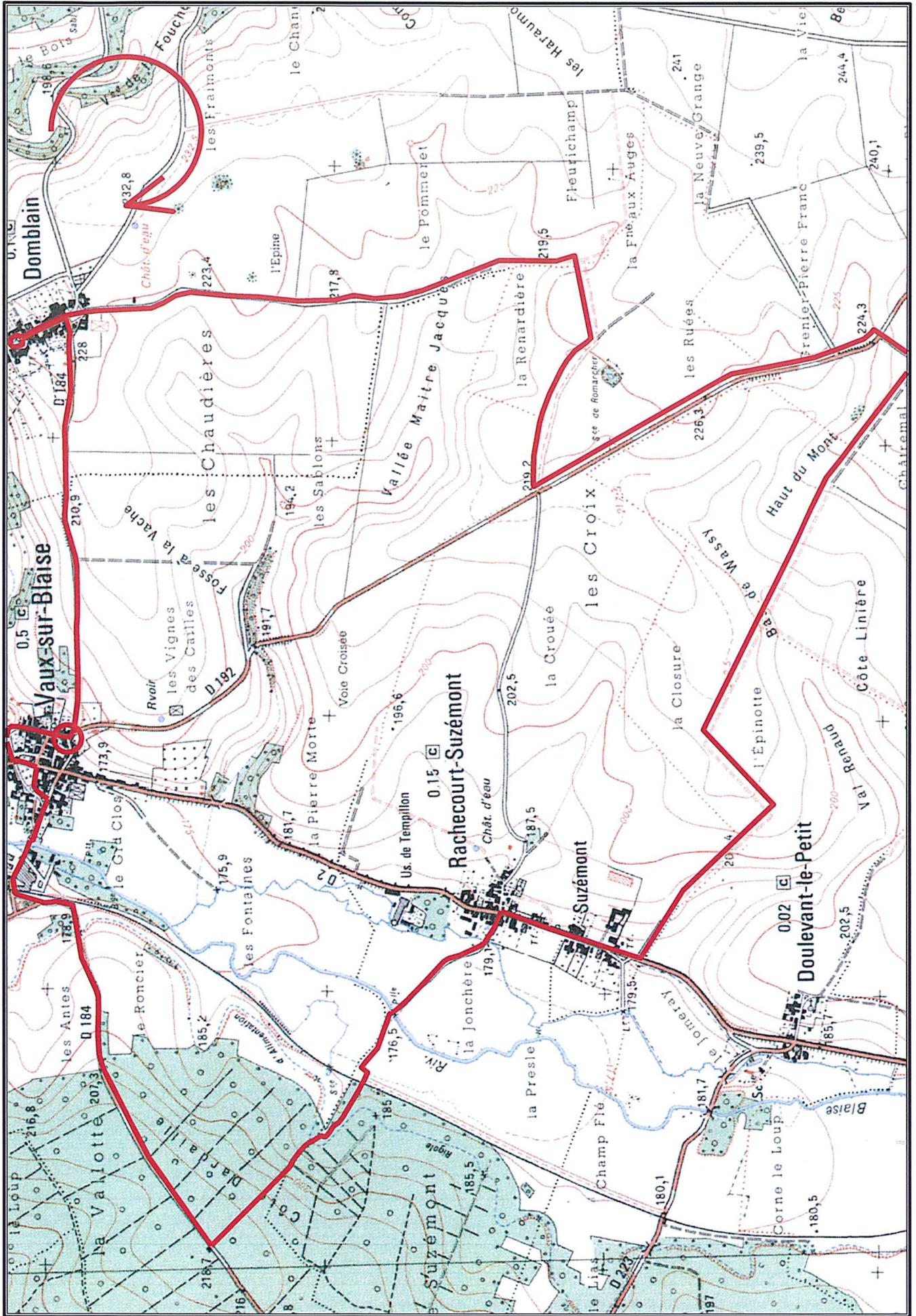
Sentier 1 : Circuit de la Vierge Blanche

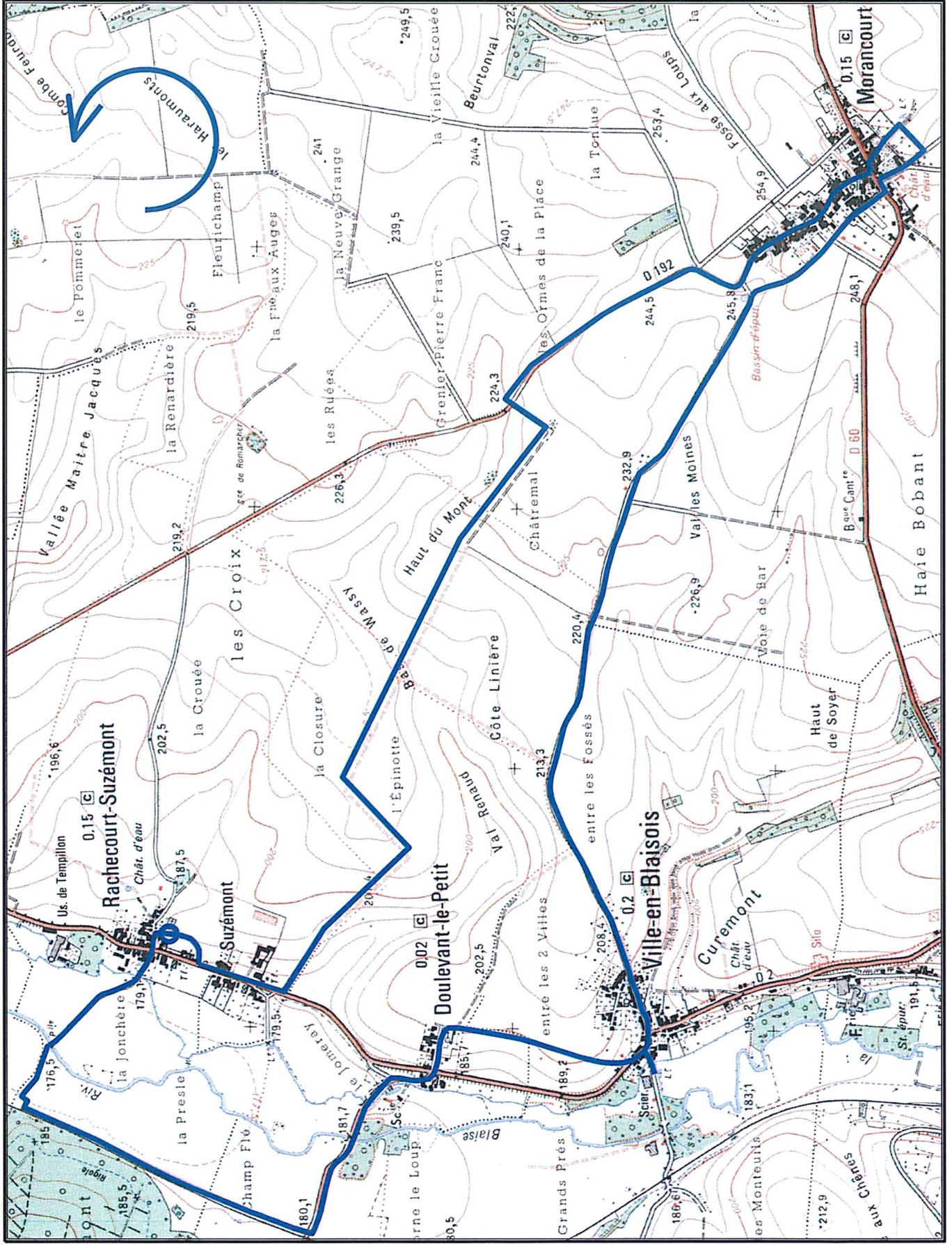


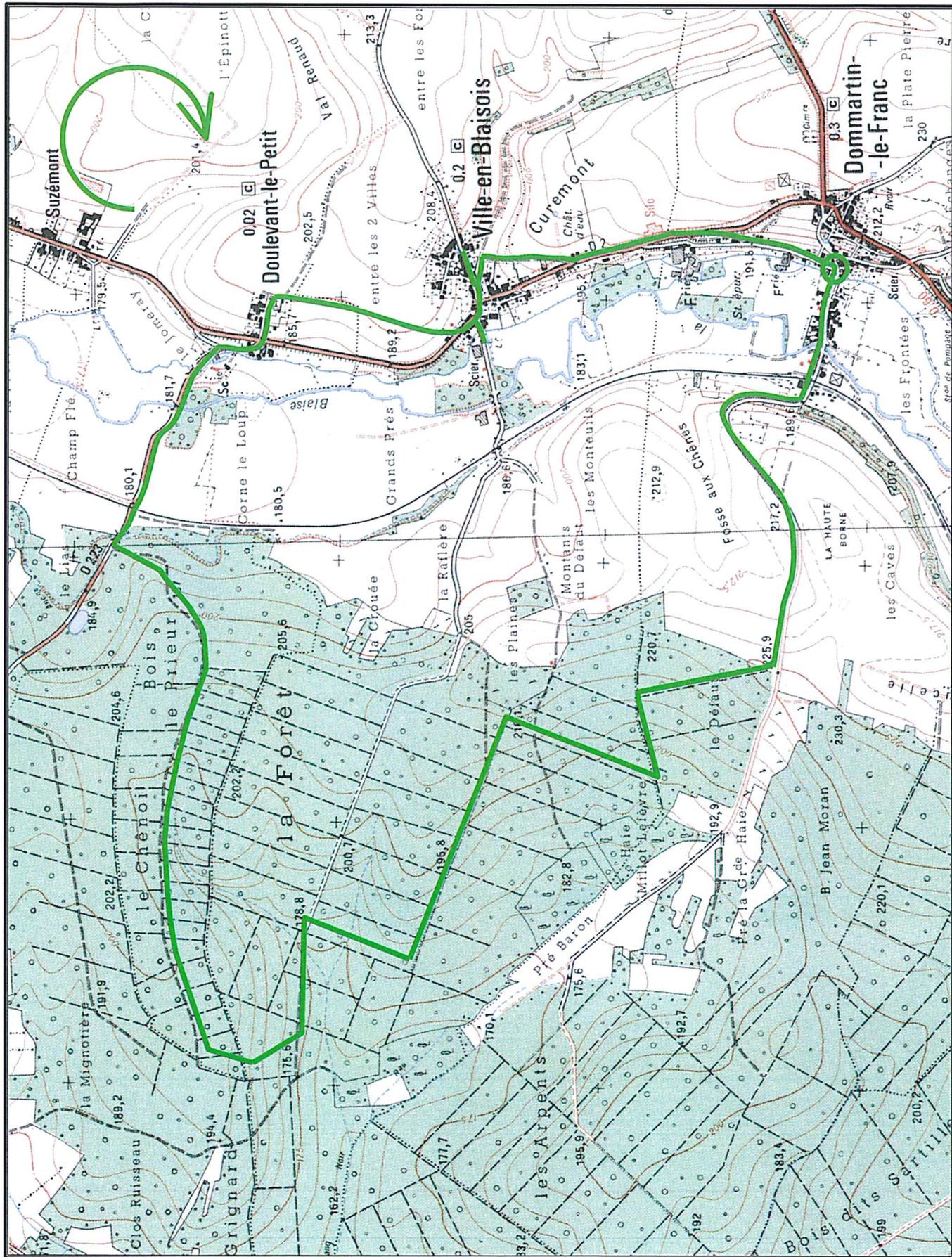




Sentier 4 Circuit de la Côte Dardaille









EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

L'an deux mille seize, le huit février à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 29 janvier 2016.

Présents :

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOSSOIS, M. MATHIEU, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AUBRIOT, Mme AUBRY, M. BAUDOT, M. BERTRAND, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, M. BONTEMPS, M. BOUZON, M. BRUSA-PASQUE, M. CARON, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme COLLET, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DERVOGNE, Mme DORKEL, M. DROIN, Mme DUHALDE, M. FRANCOIS, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. KAHLAL, M. KIHM, Mme LANDREA, M. MARIN, M. MENAUCOURT, Mme MORAGNY, M. CORNUT suppléant de M. NOISETTE, M. OUALI, M. PEIGNE, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RAULET, Mme ROBERT-DEHAULT, M. RONFARD, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA

Excusés : M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, Mme AYADI, M. BANCELIN, Mme BETTING, M. BUAT, Mme CLAUSSE, Mme DECHANT, Mme MACQUART, M. MOITE, M. NOISETTE, Mme PATIN, M. SCHILLER, M. TURCATO, M. VALTON

Ont donné procuration :

Mme GARCIA à M. KAHLAL
Mme KREBS à M. CORNUT-GENTILLE
Mme BETTING à M. FEUILLET
Mme DECHANT à Mme AUBRY

Mme MACQUART à Mme TRAZET
M. MOITE à M. FRANCOIS
Mme PATIN à M. DERVOGNE
M. TURCATO à M. BRUSA-PASQUE

Secrétaire de séance : Mme DORKEL

N° 07-01-2016

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) - DEMANDE D'INSCRIPTION DE SENTIERS DE RANDONNEE

Rapporteur : M. LAURENT

La loi n°83-663 du 22 juillet 1983 (articles 56 et 57) institue un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Il concerne la Communauté d'agglomération pour les itinéraires pédestres, équestres et VTT tels que présentés sur les documents annexés :

- sentier 1 : Circuit de la Vierge Blanche
- sentier 2 : Circuit des Bavardes
- sentier 3 : Circuit des Platanes
- sentier 4 : Circuit de la Côte Dardaille
- sentier 5 : Circuit des Clochers
- sentier 6 : Circuit du Chênoi

Il est demandé à la Communauté d'Agglomération de s'engager :

- à conserver aux chemins d'intérêt touristique retenus sur son territoire leur caractère public et ouvert
- à ne pas les aliéner
- à y maintenir la libre circulation des activités ci-dessus désignées
- à en empêcher l'interruption (pas de clôture)
- à respecter la charte départementale de balisage, en conformité avec celles des fédérations de randonneurs concernées
- à prévoir le maintien ou le rétablissement de la continuité des sentiers et pistes, sur voies communales et chemins ruraux lors des opérations d'aménagement foncier et opérations foncières
- à en informer le Conseil Départemental
- à avertir les Présidents des fédérations de chasse locales de la création des dits itinéraires (équestres, pédestres et VTT)
- à informer les communes aux fins d'en porter mention dans les baux de chasse.
- à les entretenir.

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- demander en conséquence à Monsieur le Président du Conseil Départemental de bien vouloir inscrire ces itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée institué par la loi du 22 juillet 1983,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute convention relative à cette affaire avec Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille seize, le huit février à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 29 janvier 2016.

Présents :

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOSSOIS, M. MATHIEU, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AUBRIOT, Mme AUBRY, M. BAUDOT, M. BERTRAND, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, M. BONTEMPS, M. BOUZON, M. BRUSA-PASQUE, M. CARON, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme COLLET, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DERVOGNE, Mme DORKEL, M. DROIN, Mme DUHALDE, M. FRANCOIS, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. KAHLAL, M. KIHM, Mme LANDREA, M. MARIN, M. MENAUCOURT, Mme MORAGNY, M. CORNUT suppléant de M. NOISETTE, M. OUALI, M. PEIGNE, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RAULET, Mme ROBERT-DEHAULT, M. RONFARD, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, M. THIERRY, Mme TRAISET, M. UTKALA

Excusés : M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, Mme AYADI, M. BANCELIN, Mme BETTING, M. BUAT, Mme CLAUSSE, Mme DECHANT, Mme MACQUART, M. MOITE, M. NOISETTE, Mme PATIN, M. SCHILLER, M. TURCATO, M. VALTON

Ont donné procuration :

Mme GARCIA à M. KAHLAL
Mme KREBS à M. CORNUT-GENTILLE
Mme BETTING à M. FEUILLET
Mme DECHANT à Mme AUBRY

Mme MACQUART à Mme TRAISET
M. MOITE à M. FRANCOIS
Mme PATIN à M. DERVOGNE
M. TURCATO à M. BRUSA-PASQUE

Secrétaire de séance : Mme DORKEL

N° 08-01-2016

APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – COMPTE RENDU DES DECISIONS

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 23 avril 2014 le Conseil de Communauté a notamment autorisé Monsieur le Président à prendre différentes décisions relevant de la gestion courante au titre de l'article L 5211- 10 du Code Général des Collectivités Locales.

Ce même article impose d'informer l'assemblée délibérante de toutes les décisions prises en vertu de la délégation précitée.

Le Conseil Communautaire est donc invité à prendre connaissance des décisions suivantes prises depuis la dernière séance du Conseil Communautaire :

⇒ **Décision n° 01 du 30 novembre 2015**

Vu l'intention de la Commune de Brousseval et de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise de mettre en place un dispositif permettant de compléter l'offre en matière d'accompagnement individuel et collectif dans le domaine de la petite enfance, il est décidé d'accorder l'établissement d'une convention autorisant l'occupation provisoire d'un immeuble appartenant à la Commune de Brousseval.

⇒ **Décision n° 02 du 30 novembre 2015**

Vu l'intention de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise de mettre à disposition de l'Association Relais Petite Enfance des locaux permettant la gestion d'un Relais d'Assistante Maternelle (RAM) dans le secteur de Wassy-Brousseval en complément des dispositifs existants, il est décidé d'accorder à l'Association Relais Petite Enfance une convention visant l'occupation provisoire d'un immeuble appartenant à la Commune de Brousseval.

⇒ **Décision n° 03 du 29 décembre 2016**

Vu les conditions de garanties et de cotisations de la compagnie SIACI SAINT HONORE, proposées par le centre de gestion de la Haute-Marne, il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire sous le régime de la capitalisation avec l'assureur SIACI SAINT HONORE pour une durée de quatre, à compter du 1^{er} janvier 2016.

⇒ **Décision n° 04 du 5 janvier 2016**

A l'issue de la consultation n° 1509CA, ayant pour objet la conception scénographique, graphique et numérique, et réalisation de l'exposition temporaire consacrée à l'Austrasie Mérovingienne, il est décidé de passer un marché avec l'entreprise Atelier CARAVANE, 67 STRASBOURG, de 300 000 Euros TTC.

⇒ **Décision n° 05 du 21 janvier 2016**

Afin d'accompagner sa politique de production de logements, la Communauté d'Agglomération sollicite l'accompagnement financier pour un total de 66 082.28 € :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (50 %) : 33 041.14 €
- Ville de Saint-Dizier (50 %) : 33 041.14 €

⇒ **Décision n° 06 du 21 janvier 2016**

Afin d'accompagner la mise en œuvre du PIG (Programme d'Intérêt Général) en faveur de l'amélioration de l'habitat privé, la Communauté d'Agglomération sollicite l'accompagnement financier pour un total de 65 004,36 € :

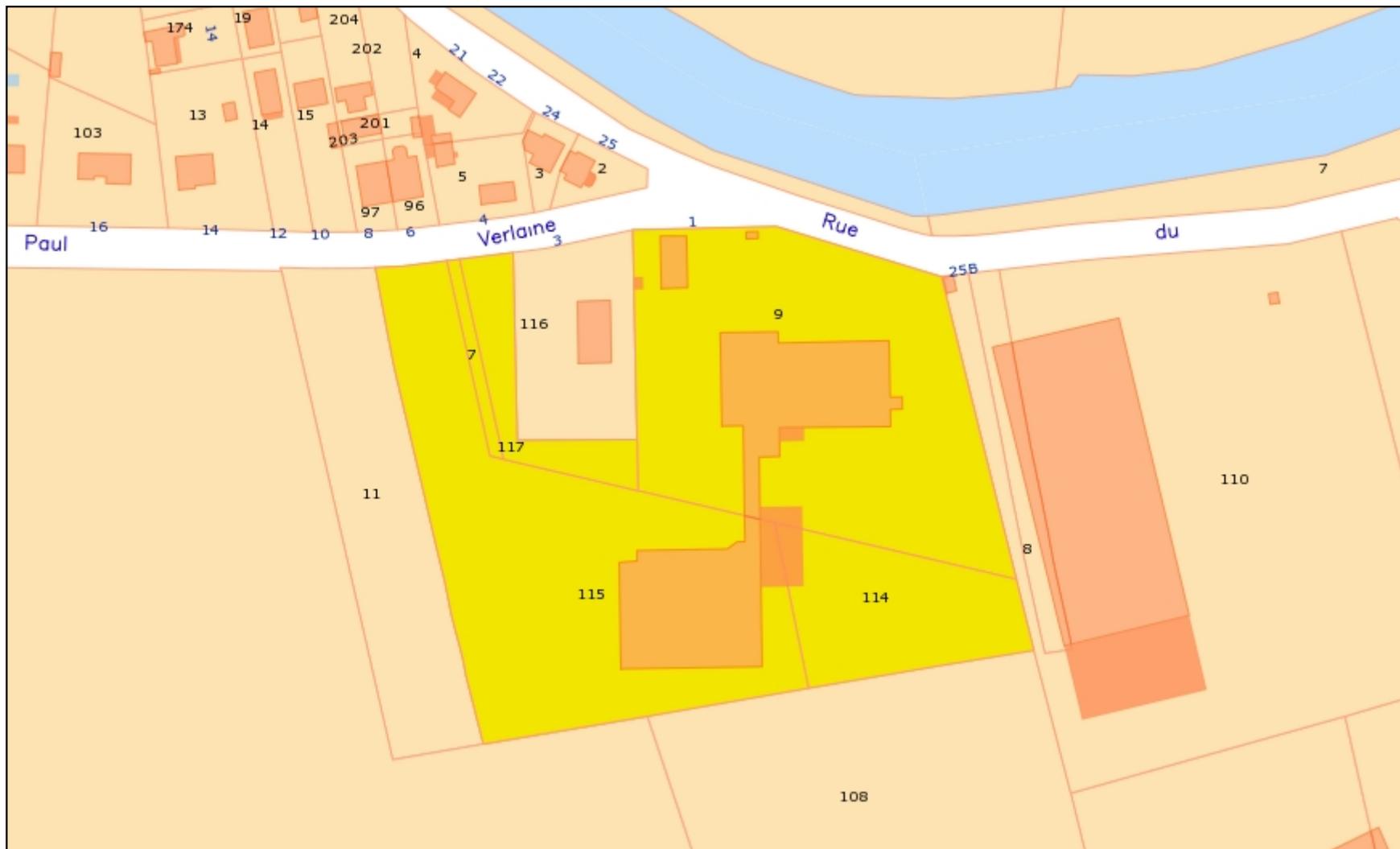
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (50 %) : 32 502.18 €
- Ville de Saint-Dizier (50 %) : 32 502.18 €

Il est proposé au Conseil de Communauté de prendre acte de ces décisions.

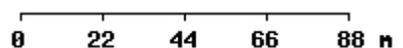
Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'en prendre acte.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON



 ensemble
immobilier
à céder



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille seize, le huit février à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 29 janvier 2016.

Présents :

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOSSOIS, M. MATHIEU, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AUBRIOT, Mme AUBRY, M. BAUDOT, M. BERTRAND, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, M. BONTEMPS, M. BOUZON, M. BRUSA-PASQUE, M. CARON, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme COLLET, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DERVOGNE, Mme DORKEL, M. DROIN, Mme DUHALDE, M. FRANCOIS, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. KAHLAL, M. KIHM, Mme LANDREA, M. MARIN, M. MENAUCOURT, Mme MORAGNY, M. CORNUT suppléant de M. NOISETTE, M. OUALI, M. PEIGNE, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RAULET, Mme ROBERT-DEHAULT, M. RONFARD, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, M. THIERRY, Mme TRAISET, M. UTKALA

Excusés : M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, Mme AYADI, M. BANCELIN, Mme BETTING, M. BUAT, Mme CLAUSSE, Mme DECHANT, Mme MACQUART, M. MOITE, M. NOISETTE, Mme PATIN, M. SCHILLER, M. TURCATO, M. VALTON

Ont donné procuration :

Mme GARCIA à M. KAHLAL
Mme KREBS à M. CORNUT-GENTILLE
Mme BETTING à M. FEUILLET
Mme DECHANT à Mme AUBRY

Mme MACQUART à Mme TRAISET
M. MOITE à M. FRANCOIS
Mme PATIN à M. DERVOGNE
M. TURCATO à M. BRUSA-PASQUE

Secrétaire de séance : Mme DORKEL

N° 09-01-2016

CESSION D'UN IMMEUBLE A LA SOCIETE AU FORUM DU BATIMENT (AFDB) – RUE PAUL VERLAINE

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'Agglomération a acheté un ensemble immobilier situé rue Paul Verlaine à la société SEB en 2013 suite à sa mise en liquidation judiciaire. Cette acquisition avait pour but de proposer une offre immobilière industrielle bâtie sur le territoire, complétant le panel offert par la communauté en matière de foncier nu.

La société Au Forum Du Bâtiment (AFDB), spécialisée dans la fabrication, le négoce et la vente de produits du bâtiment, et plus particulièrement de serrurerie (fabrication de porte-blindées notamment), a contacté la collectivité pour montrer son intérêt pour le site.

Cet ensemble immobilier, comportant une surface construite d'environ 4 000 m², est situé sur les parcelles suivantes :

- * CS 7 pour 2 a 64 ca,
 - * CS 9 pour 1 ha 05 a 37 ca,
 - * CS 114 pour 29 a 50 ca,
 - * CS 115 pour 1 ha 01 a 03 ca,
 - * CS 117 pour 11 a 91 ca,
- soit une superficie totale de 2 ha 50 a 45 ca.

Un accord est intervenu pour un montant de cession de 500 000 €.

Vu l'estimation du Service des Domaines,

Considérant que le prix de cession couvre les frais d'acquisitions qui, en l'absence de réel marché pour ce type d'immeuble sur le territoire, reflète une valeur repère.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser la cession des parcelles CS 7, CS 9, CS 114, CS 115, CS 117 à la société AFDB ou toute personne ou société s'y substituant pour un montant de 500 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement Monsieur Dominique LAURENT ou Monsieur Jean-Michel FEUILLET, vice-présidents, à signer l'acte de vente correspondant, et tous actes s'y rapportant.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON